

## TABLE DES MATIÈRES

REMERCIEMENTS .....	ii
TABLE DES MATIÈRES .....	iii
LISTE DES FIGURES ET DES TABLEAUX.....	vii
INTRODUCTION .....	1
PREMIÈRE PARTIE .....	6
DE LA FORMULATION DE L’OBJET D’ANALYSE À L’HYPOTHÈSE .....	6
CHAPITRE 1 .....	7
OBJET D’ANALYSE, PROBLÉMATIQUE, OBJECTIFS ET ÉTAT DE LA QUESTION.....	7
I. Formulation de l’objet d’analyse .....	7
II. Problématique .....	8
III. Objectifs de la recherche .....	11
IV. État de la question .....	12
CHAPITRE 2 .....	17
CADRE THÉORIQUE ET HYPOTHÈSE .....	17
I. La norme .....	17
I.I. La pluralité des normes .....	18
II. Faute ou erreur? .....	21
III. Le français écrit et le français oral .....	22
IV. Catégories d’analyse .....	23
IV.I. Orthographe d’usage .....	24
IV.I.I. Coquilles .....	24
IV.I.II. Noms composés et signes diacritiques.....	25
IV.I.III. Abréviations.....	25
IV.I.IV. Lettres manquantes, lettres superflues, lettres erronées .....	26
IV.I.V. Rectifications orthographiques .....	26
IV.II. Orthographe grammaticale.....	27
IV.II.I. Accord entre le sujet et le verbe.....	28

IV.II.II. Homophones grammaticaux .....	28
IV.II.III. Élision de la voyelle .....	28
IV.III. Ponctuation .....	29
IV.III.I. Signes typographiques .....	29
IV.III.II. Signes de ponctuation .....	30
IV.IV. Syntaxe .....	30
IV.IV.I. Substitution pronominale .....	31
IV.IV.II. Solécisme .....	31
IV.IV.II.I. Phrase verbale de base .....	32
IV.IV.II.II. Construction du groupe nominal .....	33
IV.IV.II.III. Construction du groupe verbal .....	33
IV.IV.II.IV. Construction de la phrase négative .....	34
IV.IV.II.V. Concordance des temps .....	34
IV.IV.II.VI. Pléonasmes fautifs (périissologies) et pléonasmes syntaxiques ...	35
IV.IV.II.VII.. Prépositions et conjonctions de coordination .....	36
IV.IV.II.VIII. Abréviations, sigles et acronymes .....	36
IV.V. Vocabulaire.....	37
IV.V.I. Registre de langue familier.....	38
IV.V.I.I. Langage enfantin .....	38
IV.V.I.II. Blasphèmes.....	39
IV.V.I.III. Troncations .....	39
IV.V.II. Homophones lexicaux .....	40
IV.V.III. Anglicismes et emprunts à une langue autre que l'anglais .....	40
IV.V.IV. Anglicismes sémantiques.....	41
IV.V.V. Anglicismes lexicaux .....	41
IV.V.VI. Calques de l'anglais .....	42
IV.V.VII. Emprunts à une autre langue.....	42
IV.VI. Barbarisme.....	43
IV.VII. Impropropriété .....	43
IV.VI. Norme implicite.....	44
V. Hypothèse .....	44

CHAPITRE 3 .....	47
CORPUS ET MÉTHODOLOGIE .....	47
I. Choix du corpus .....	47
II. Constitution du corpus .....	50
III. Analyse normative des résultats .....	54
DEUXIÈME PARTIE .....	56
RÉSULTATS ET DISCUSSION.....	56
CHAPITRE 4 .....	57
RÉSULTATS .....	57
I. L'orthographe d'usage .....	59
II. L'orthographe grammaticale.....	59
III. La syntaxe.....	60
IV. Le vocabulaire .....	61
V. La ponctuation .....	62
CHAPITRE 5 .....	66
INTERPRÉTATION DES RÉSULTATS.....	66
I. L'orthographe d'usage .....	66
I.I. Diacritiques .....	66
I.II. Caractères et signes typographiques .....	67
I.III. Lettres superflues, erronées ou manquantes .....	69
I.IV. Écriture fautive des interjections .....	71
II. Orthographe grammaticale .....	73
II.I. Terminaisons fautives .....	73
II.II. Élision de la voyelle .....	74
III. La syntaxe.....	75
III.I. Substitution pronominale.....	75
III.II. Solécismes.....	77
III.II.I. Phrase négative.....	78
III.II.II. Phrase verbale de base .....	79
III.II.III. Construction fautive du groupe nominal ou du groupe verbal .....	80
III.II.IV. Lisibilité .....	81

III.III. Abréviations.....	82
IV. Vocabulaire .....	83
IV.I. Barbarismes.....	84
IV.II. Homophonie lexicale .....	85
IV.III. Anglicismes et emprunts à une autre langue .....	86
IV.IV. Registre de langue familier.....	89
IV.IV.I. Pronom indéfini <i>on</i> .....	89
IV.IV.II. Réduction pronominale.....	91
IV.IV. III. Métaplasmes .....	91
V. La ponctuation .....	95
V.I. Majuscules .....	97
V.II. Signes de ponctuation manquants .....	98
V.III. Multiplication d'un signe de ponctuation .....	100
CONCLUSION .....	104
ANNEXE A .....	110
FIGURES ET TABLEAUX.....	110
BIBLIOGRAPHIE .....	122

## LISTE DES FIGURES ET DES TABLEAUX

Figure 1 : Âge des répondants.....	51
Figure 2 : Répartition des fautes .....	57
Figure 3 : Niveau de scolarité des participants .....	111
Tableau 1 : Classification des fautes d'orthographe d'usage.....	112
Tableau 2 : Classification des fautes de syntaxe.....	114
Tableau 3 : Classification des fautes d'orthographe grammaticale.....	116
Tableau 4 : Classification des fautes de vocabulaire .....	118
Tableau 5 : Classification des fautes de ponctuation .....	119

## INTRODUCTION

Le développement rapide des technologies de l'information et de la communication (TIC) a favorisé l'apparition de nouvelles structures communicationnelles : le courrier électronique, les forums de discussion, la messagerie instantanée (*chat*), les réseaux sociaux (*Facebook, Twitter, Instagram*, etc.), les échanges écrits depuis un cellulaire, etc. La popularité de ces nouveaux supports de communication est telle que, à l'échelle mondiale, on estime que sur les 3 025 milliards d'internautes, 2 060 milliards sont abonnés à un réseau social (*Blog du modérateur*, 2015). Cela représente plus de 60 % des internautes et tout près de 30 % de la population mondiale. Dans la foulée, ces récentes façons de communiquer ont laissé place à de nouvelles formes d'écrits adaptés à la réalité des échanges : le courriel, les textos (OQLF, 2010), etc. Ces récents médias communicationnels qui ont créé de nouvelles formes d'écriture ont leur langage « propre au degré d'urgence à communiquer<sup>1</sup> » (Dejond, 2002). Ce phénomène technologique, devenu une source de réflexion linguistique, accentue la dualité de la langue. Depuis toujours, il existe la langue parlée et, bien dissociée de la première, celle que l'on écrit. Bien qu'ils servent tous deux à communiquer et donc à exprimer la langue, l'oral et l'écrit sont deux codes complètement différents et dont la qualité semble s'opposer selon le contexte

---

<sup>1</sup>Aurélia Dejond, « Révolution ou évolution? », dans *La cyber!@ngue française*, Bruxelles, La Renaissance du livre, 2002, p. 16.

de réalisation de la production langagière (ex. : conversation officieuse versus écrit administratif). En fait, l'oral bénéficie de certaines tolérances que la norme refuse à l'écrit. La langue parlée, lorsque mise en relation avec des situations de communication officieuses, est plutôt marquée par la familiarité du discours. C'est que les échanges en temps réel entraînent forcément la spontanéité de la communication et ce rythme dynamique semble favoriser une langue plus familière (Ostiguy et Tousignant, 2008). Ce registre peut toutefois être remis en cause selon le contexte de la communication (ex. : entretien d'embauche, colloque, etc.) et selon le type d'activités discursives (ex. : transactionnelle, argumentative, descriptive, narrative, etc.) (Kerbrat-Orecchioni, 2003). À l'opposé de cette langue familière, le registre soutenu, aussi appelé *standard*, tend à se rapprocher du français international. Il s'agit d'une langue plus surveillée qui s'utilise dans les situations officielles et les écrits.

Dans notre analyse de l'usage de la langue écrite des utilisateurs québécois dans l'exploitation d'un média communicationnel électronique, ce qui nous intéresse, c'est la relation qui s'établit entre le français écrit sur un réseau social comme *Facebook* et la langue orale telle qu'on la décrit dans les ouvrages de référence et les études plus théoriques dont elle a été l'objet d'analyse.

Plusieurs études ont établi que les modalités et les contextes de la communication exercent une influence sur la qualité de la production langagière, lorsque réalisée en synchronie (Pierozak, 2003). D'autres auteurs ont bien démontré que la langue écrite sur les réseaux sociaux se compose d'un anglais francisé, d'écrits

oratoires, d'abréviations, d'ellipses, etc. (Dejond, 2002). Des travaux ont également attesté la prédominance des fautes de ponctuation à l'intérieur de ces médiums (Maurais, 2003).

Ces études ont permis d'analyser des corpus larges et souvent constitués à partir d'échantillons provenant de plusieurs régions, voire de plusieurs pays. Elles ont mis en lumière les caractéristiques distinctives de la communication médiée par ordinateur, tout comme elles ont pu faire état de la situation linguistique en certains endroits ciblés. Toutefois, dans la plupart des cas, le support communicationnel n'était pas privé et, pour certaines études, les conversations répondaient à un processus synchrone. Notre recherche, qui emprunte certaines lignes directrices communes à ces études (ex. : le français écrit comme objet d'analyse), s'intéresse plutôt à un média donné (*Facebook*), à un type d'écrits asynchrones précis (messages ou statuts) et à un groupe ciblé de francophones (Québécois, 18-25 ans). De plus, nous orientons notre analyse vers le parallèle à établir entre l'oral et l'écrit. Plus précisément, nous cherchons à voir si l'analyse d'un corpus de cent messages rédigés par des Québécois (18-25 ans) saura montrer, d'un point de vue normatif et par une analyse statistique, comment l'oral change le rapport à l'écriture en lui partageant ses imperfections (Dejond, 2002).

Notre recherche se réalise en plusieurs temps, dont un premier dans lequel nous exposerons notre problématique de même que les objectifs poursuivis par notre projet. Nous mettrons également en lumière des travaux qui tracent les lignes directrices de notre analyse.

Dans un deuxième temps, nous aborderons les concepts qui définissent les paramètres d'analyse de notre recherche. Il sera question de la norme linguistique, de la dualité de la langue française de même que de cinq composantes majeures du français : l'orthographe d'usage, l'orthographe grammaticale, la ponctuation, la syntaxe et le vocabulaire.

Dans un troisième temps, nous présenterons notre méthodologie et notre processus d'analyse, et expliquerons le choix et la constitution de notre corpus, en plus de montrer le traitement appliqué aux fautes relevées.

Dans un quatrième temps, nous exposerons les résultats de notre analyse des cent messages qui constituent notre corpus. Les fautes seront présentées dans cinq catégories elles-mêmes subdivisées en plusieurs sous-catégories. Nous insisterons sur les plus significatives, celles pour lesquelles nous aurons relevé le plus d'occurrences, en prenant soin d'identifier rigoureusement les composantes linguistiques les plus touchées par les écarts de la langue.

Enfin, dans un cinquième temps, puisque les études associent souvent l'oral à une réalisation fautive de la langue lorsqu'elle s'exprime dans un contexte officieux, nous utiliserons les écarts répertoriés dans les messages écrits pour établir un parallèle entre la langue parlée et les communications tirées de *Facebook*. Il s'agira essentiellement de partager notre raisonnement interprétatif sur certains éléments

fautifs spécifiques de la langue qui semblent être des indicateurs de la présence du français oral dans le discours écrit.

**PREMIÈRE PARTIE**

**DE LA FORMULATION DE L'OBJET D'ANALYSE À L'HYPOTHÈSE**

# CHAPITRE 1

## OBJET D'ANALYSE, PROBLÉMATIQUE, OBJECTIFS ET ÉTAT DE LA QUESTION

### I. Formulation de l'objet d'analyse

La langue française québécoise, à l'instar des autres langues, est un système complexe qui se divise en plusieurs composantes. Pensons entre autres à la phonétique, à la phonologie, à la morphologie, à la syntaxe, à la stylistique, à la pragmatique, etc. Chacune de ces composantes se subdivise à son tour en plusieurs éléments constitutifs. Pour n'en donner qu'un exemple, la syntaxe renvoie notamment à l'ordre des mots dans une phrase ainsi qu'à la relation qui s'établit entre eux. Bien que les deux formes s'expriment en utilisant la même langue (ici le français), elles le font différemment et c'est ce qui les identifie comme deux objets autonomes n'ayant qu'un tronc commun formé principalement par les composantes de cette même langue. Le français écrit a donc certaines particularités qu'on ne saurait associer au français parlé, et inversement. Surtout que le français écrit, comme plusieurs autres langues, ne correspond pas toujours à son pendant oral, à ses *sons*. Qu'on me permette de donner l'exemple, souvent cité, du mot *oiseau*, dont aucune des lettres (phonèmes correspondants) ne sont prononcées individuellement.

Ces deux formes se retrouvent l'une et l'autre au cœur de situations communicationnelles de toutes sortes (ex. : entrevues, messagerie électronique, écrits administratifs, etc.). À l'ère où les technologies de la communication multiplient les processus communicationnels, on dit que l'oral et l'écrit se superposent pour créer une sorte de langue hybride propre à la communication médiée par ordinateur (Anis, 1999). Ce « parlécrit<sup>2</sup> » (Jeay, 1991; cité par Tatossian), que beaucoup de messages sur l'internet mettent de l'avant, a été étudié à l'aide de corpus tirés de divers médias électroniques comme les *chats*, les forums de discussion, les courriers électroniques, etc. L'analyse de discours synchrones et asynchrones a fait voir des constructions syntaxiques propres à l'oral, des formes brèves, une langue familière et une ponctuation fautive (Dejond, 2002; Colon et Mourlhon-Dallies, 2004; Pierozak, 2003; Maurais, 2003). Ce qui intéresse, c'est de savoir s'il en ressort les mêmes éléments dans un contexte communicationnel autre que suppose des échanges privés ou semi-privés qui sont différés.

## II. Problématique

Généralement, et dans un sens premier, un réseau social représente des gens reliés par liens développés lors d'interactions sociales. Or, dans notre projet, la problématique que nous examinons n'est valable que si l'on considère une des

---

<sup>2</sup> Anaïs Tatossian, « Le clavardage : un hybride entre l'oral et l'écrit », *Québec français* [En ligne], n° 149, 2008, p. 122, consulté le 13 septembre 2015, URL : <https://www.erudit.org/culture/qf1076656/qf1100688/1761ac.pdf>.

extensions du réseau social définie par Gany, à savoir « un ensemble de services permettant de développer des conversations et des interactions sociales sur Internet ou en situation de mobilité<sup>3</sup> » (2009). Dans cette idée, un réseau social représente un regroupement de personnes qui se connaissent ou qui souhaitent faire connaissance en entretenant des relations « [...] professionnelles, sociales, culturelles, politiques ou philosophiques [...] » (Gany, 2009 : p. 89). On estime que « [p]lus de 65 % des internautes seraient membres d'un ou de plusieurs réseau(x) » (Gany, 2009). À l'échelle mondiale, on dénombre plus de 1000 réseaux sociaux : *Twitter*, *MySpace*, *Youtube*, etc. Du lot, en 2010, *Facebook* est le favori en termes de nombre d'utilisateurs (Real Del Sarte, 2010). Encore en 2015, c'est le réseau le plus visité, et ce, à l'échelle mondiale. (*Internet World Stats*, 2015).

Le réseau social *Facebook* a été créé en 2004, par Mark Zuckerberg et par Eduardo Saverin, deux étudiants de Harvard. C'est un cyberspace de réseautage où, pour avoir accès au contenu de la page *Facebook* d'une personne, il faut préalablement devenir *ami* avec cette même personne. Le processus se fait par une demande d'amitié virtuelle. Une fois la demande acceptée, les deux nouveaux amis peuvent consulter le contenu de la page de l'autre. La plate-forme leur permet d'échanger des messages privés, d'afficher des statuts publics et de partager des photographies ainsi que des vidéos.

---

<sup>3</sup> Dominique Gany, « C'est quoi un média social sur le web? », dans *Nouveaux médias : mode d'emploi*, Liège Belgique, Edipro, 2009, p. 89.

Depuis sa création, le réseau est en constante croissance, dépassant le milliard de comptes actifs (*Internet World Stats*, 2015). Aujourd'hui devenu un phénomène planétaire, *Facebook* occupe un rôle social, mais également publicitaire. D'une part, il est devenu un lieu privilégié pour favoriser les retrouvailles entre des individus séparés par le temps. Il permet aussi de minimiser l'isolement entre des proches habitant des lieux éloignés. D'autre part, *Facebook* est un véhicule publicitaire de choix. Les commerçants l'utilisent pour promouvoir leurs services ou leurs produits. Différentes personnalités publiques issues du domaine politique ou culturel l'exploitent pour conserver et pour favoriser le lien avec leurs admirateurs, leurs relations d'affaires, etc. Des émissions de télévision et de radio administrent une page *Facebook* afin de partager, entre autres choses, du contenu inédit. Le réseau est également devenu un vecteur d'informations. Les utilisateurs retrouvent des nouvelles d'intérêt public, des faits divers et différents sujets d'actualité, et des commérages! Plus récemment, *Facebook* a confirmé ce rôle avec la diffusion automatique des alertes AMBER dès qu'elles sont émises. Au départ destiné aux étudiants de Harvard pour qu'ils puissent échanger entre eux, *Facebook* est rapidement devenu une plateforme mondiale en constant développement permettant d'offrir de multiples ressources et applications à ses utilisateurs. Et comme il apparaît clairement que la communication est l'essence même de *Facebook*, la langue y est omniprésente, parce que essentielle aux activités du réseau.

La langue fait référence à une dualité qui règne depuis toujours entre celle que l'on parle et celle que l'on écrit. La première entretient un lien bien étroit avec le registre familier (Ostiguy et Tousignant, 2008) alors que la seconde fait référence à

une langue surveillée (Blanche-Benveniste, 1997). L'une est fautive, à des degrés divers, l'autre correspond au bon usage. Mais c'est que la langue écrite a plusieurs façons de se produire et il apparaît que de nombreuses situations communicationnelles font appel à un langage qui ne correspond pas en tous points au français de référence qui devrait être employé. Dans les vingt dernières années, des études ont montré que le français subit des variations linguistiques lorsqu'il se présente sous sa forme écrite et qu'il est produit à l'aide d'un média numérique comme l'ordinateur. Parmi ces contextes de productions langagières, on note entre autres des espaces électroniques qui permettent d'échanger en temps réel avec d'autres gens (Anis, 1999). Les nouvelles formes de communication montrent des particularités linguistiques qui suscitent notre intérêt et qui nous motivent à étudier le phénomène d'un point de vue encore plus actuel, et cela passe par la mise en relation du français écrit et de l'un des réseaux sociaux les plus populaires au monde : *Facebook*. Plus précisément, il s'agit de voir en quoi le français sur cet outil communicationnel est caractéristique ou non de la langue écrite et en quoi il pourrait l'être de la langue orale.

### **III. Objectifs de la recherche**

L'objectif de recherche à réaliser consiste à analyser un corpus québécois de productions langagières issues d'une communication médiée par ordinateur, afin d'être en mesure de relever les caractéristiques linguistiques des messages sur

*Facebook*. Il se réalise en deux temps. Dans un premier temps, il s'agit essentiellement de s'intéresser à des discours écrits sur *Facebook* et de les étudier en fonction des différentes composantes de la langue écrite, et ce, à l'intérieur des limites définies par un français de référence (orthographe d'usage, orthographe grammaticale, ponctuation, syntaxe et vocabulaire). Nous obtenons ainsi un portrait de la langue écrite en fonction de critères de production précis : lieu de réalisation du discours écrit (*Facebook*), communications asynchrones et groupe de scripteurs ciblés (Québécois, 18-25 ans). Dans un deuxième temps, la démarche consiste à comparer les caractéristiques ainsi identifiées aux particularités de la langue écrite prescrite par la norme linguistique. Le tout afin de faire ressortir les liens qui les rapprochent ou encore les nuances qui les éloignent, mais aussi pour vérifier s'il existe une relation entre ces particularités et la langue orale.

#### IV. État de la question

L'analyse de la langue française produite à l'intérieur des paramètres d'un vecteur communicationnel tel un réseau social a été l'objet de plusieurs travaux qui ont montré que ce « cyberl@ngage<sup>4</sup> » se situe quelque part entre le parler et l'écrit. La communication médiée par ordinateur répond à des variables de localisation et de mobilité la rendant difficilement identifiable à une variété précise de français (Pierozak, 2003). Quoiqu'il en soit, les analyses syntaxiques du français produit sur

---

<sup>4</sup> Aurélia Dejongd. *La cyberl@ngue française, op. cit.*, p. 11.

un média numérique font ressortir que l'énoncé standard, que l'on reconnaît comme la combinaison d'un sujet, d'un verbe et d'un complément, semble quasiment éjecté du français *tchaté*, au profit de formulations calquées sur l'oral (Pierozak, 2003). Ce « parlécrit<sup>5</sup> » (Jeay, 1991; repris par Tatossian) se colle à la langue familière, notamment par ce que Pierozak (2003) appelle les *fusions graphiques* (ex. : « jpense »), que l'on retrouve dans l'*écrasement des mots* chez Chanquoy et Gombert (2007) et dans la *crase* chez Maurais (2003), soit « la contraction de syllabes de deux mots<sup>6</sup> ». Cela s'expliquerait notamment par la contrainte temporelle qui assujettit les discussions synchrones et qui favoriserait l'utilisation des mécanismes de réduction des mots (Dejong, 2002; Pierozak, 2003; Maurais, 2003; Chanquoy et Gombert, 2007). C'est également pourquoi les travaux font ressortir la surabondance des abréviations (Chanquoy et Gombert, 2007), en précisant que leurs occurrences peuvent également être dues à la limite du nombre de caractères qu'imposent certains médias communicationnels (ex. : la limite de 160 caractères pour les messages écrits envoyés d'un cellulaire à un autre). Les études du cyberlangage soulignent aussi, à des degrés différents, une tendance à l'anglicisme (Maurais, 2003; Bouillaud, Chanquoy et Gombert, 2007). On fait également voir l'absence de la majuscule initiale et une ponctuation marquée par l'omission de plusieurs signes et par la répétition de certains autres (ex. : « !!!!! ») (Maurais, 2003; Bouillaud, Chanquoy et Gombert, 2007). Par ailleurs, les écrits analysés montrent que la négation se réalise généralement sans la particule *ne*, utilisant uniquement un adverbe de négation (ex. :

---

<sup>5</sup> Anaïs Tatossian, « Le clavardage : un hybride entre l'oral et l'écrit », *Québec français* [En ligne], art. cit.

<sup>6</sup> Josette Rey-Debove et Alain Rey, « Crase », dans *Le Petit Robert : Dictionnaire alphabétique et analogique de la langue française* [1967], Paris, Dictionnaires Le Robert, 2016, p. 579.

*pas*) (Maurais, 2003). Les corpus étudiés ont également mis en lumière le recours à des liaisons fautives, notamment par l'ajout d'un l après le pronom *ça* ou alors par l'insertion d'un z entre deux voyelles (Maurais, 2003).

Enfin, les études font aussi voir que la communication médiée par ordinateur se construit selon la cohabitation et l'interaction de phénomènes linguistiques à l'intérieur d'un groupe social et que, à même les échanges entre ces personnes, les paramètres de variabilité de la langue dépassent les frontières géographiques, imposant des variables qui cherchent à circonscrire des variétés de langue à l'intérieur même d'une variété donnée (Pierozak, 2003). Autrement dit, dans une même variété de langue, prenons le français québécois, au-delà des variétés imposées par la localisation géographique (ex. : le français de la Gaspésie), il existerait des variétés qui cherchent à s'affirmer comme telles dans des conditions données (ex. : le français sur un forum gaspésien donné). Dans un contexte où l'on rapproche le cyberlangage à la langue parlée, cela rejoindrait le principe selon lequel la situation et la nature de la communication interviennent sur la qualité de la langue produite à l'oral (Ostiguy et Tousignant, 2008), allant d'un registre familier pour une conversation officieuse à une langue soutenue pour les échanges officiels.

L'oralité que mettent en évidence ces travaux à l'intérieur de la langue écrite semble appuyer notre démarche. Toutefois, la nature des communications que nous analysons diffère en certains points de celles que nous avons présentées. D'une part, contrairement à plusieurs corpus analysés (Pierozak, Dejond), le nôtre n'est pas constitué de messages rédigés de façon synchrone. Bien que *Facebook* offre la

possibilité de communiquer en temps réel avec un ami, tel qu'on les identifie sur le réseau, les messages que nous avons analysés sont issus des deux autres modes de communication possibles, à savoir les statuts et les messages privés. Ce faisant, le scripteur dispose d'un temps plus significatif pour réviser son texte s'il le souhaite. En temps réel, l'émetteur du message sait que le destinataire attend. Il semble donc justifié de dire que la contrainte temporelle peut intervenir dans la qualité de la langue en rendant probable ou peu probable une intervention normative (ex. : révision linguistique). D'autre part, contrairement à certains messages étudiés (Maurais), ceux que nous avons analysés étaient destinés à un groupe restreint de gens, à savoir une personne précise (message privé) ou le cercle d'amis *Facebook* de l'utilisateur (statut ou message envoyé à un groupe d'amis). De ce fait, le contexte de communication n'est pas le même dans les deux cas. L'aspect privé d'un message est susceptible de faire apparaître certaines variations linguistiques. En fait, nous traçons le parallèle avec le contexte de communication (Ostiguy et Tousignant, 2008) pour supposer que la présence de destinataires inconnus peut favoriser une certaine forme de réaction normative qui ne serait pas nécessairement présente dans une situation où le scripteur s'adresse officieusement à une personne qui lui est familière.

De par sa nature, notre projet de recherche se rapproche des études exposées précédemment en cela qu'il s'intéresse au français écrit produit sur les médias numériques (ici l'ordinateur). Toutefois, le média communicationnel que nous utilisons pour faire ressortir les caractéristiques de notre objet d'analyse est tout autre. De plus, notre analyse limite les concepts étudiés à l'intérieur de notre corpus à cinq principales composantes de la langue française : l'orthographe d'usage, l'orthographe

grammaticale, la ponctuation, la syntaxe et le vocabulaire. Enfin, notre approche ne s'inscrit pas dans une démarche de protection ou de préservation de la langue (Maurais) ni dans une perspective didactique (Chanquoy et Gombert, 2007). Nous cherchons plutôt à voir, à une époque donnée, sur un support précis et chez un groupe de scripteurs ciblés, comment la langue française se manifeste.

## CHAPITRE 2

### CADRE THÉORIQUE ET HYPOTHÈSE

Notre projet étant axé sur la pratique, puisqu'il renvoie à la linguistique de corpus, nous nous inspirerons néanmoins d'ouvrages théoriques d'analyse de la langue. Aussi, la question des normes linguistiques a engendré de nombreuses études au cours des siècles, nous nous en tiendrons aux travaux contemporains en lien avec notre sujet.

#### **I. La norme**

Toute production langagière est évaluée selon une opération de mesurage (Bourgain, 1990). Et si l'on évalue un objet, c'est qu'il existe une référence pour le situer adéquatement. « Ainsi, il n'est pas de production (ou de réception) d'un message verbal qui ne suppose la mise en œuvre d'un outillage de critères, supposé/vécu comme consensuel, définissant à tout le moins l'acceptabilité de ce message<sup>7</sup> ». Cet ensemble de critères définit une norme. Dans un contexte qui

---

<sup>7</sup>Dominique Bourgain, « Des représentations sociales de la norme dans l'ordre scriptural », *Les représentations de la langue : approche sociolinguistique* [En ligne], Langue française, n° 1, 1990,

s'intéresse à la langue, la norme est un concept utilisé pour désigner ce qui est standard, ce qui correspond au bon usage à l'intérieur d'une communauté linguistique (Poisson, 2012). C'est par ce concept qu'il est possible de départager les usages recommandés de la langue de ceux qui sont considérés comme des écarts.

### **I.I. La pluralité des normes**

L'élément sur lequel se base notre travail est la langue française écrite. Bien que l'on désigne comme français autant celui de France que celui du Québec, « il ne saurait exister qu'une seule langue française qui comprend, par exemple, la totalité du vocabulaire connu et utilisé par tous les francophones<sup>8</sup> ». Ce qu'il convient de comprendre, c'est qu'un facteur géolinguistique intervient dans les réalisations de la langue puisque pour une même langue existent plusieurs variétés nées principalement de variations géographiques. « Il existe DES français, correspondant à des époques, des régions et des usages divers<sup>9</sup>. » Concrètement, si l'on se concentre sur un contexte impliquant le français, nous pourrions dire que « tout locuteur [francophone] [...] parle le français, mais un français nécessairement marqué par des mots, un

---

p. 82, consulté le 15 novembre 2014, URL : [http://www.persee.fr/doc/lfr\\_0023-8368\\_1990\\_num\\_85\\_1\\_6179](http://www.persee.fr/doc/lfr_0023-8368_1990_num_85_1_6179).

<sup>8</sup> Pierre Martel et Hélène Cajolet-Laganière, « La réflexion théorique sur l'aménagement de la langue au Québec », dans *Le français québécois : usages, standard et aménagement*, Québec, Institut québécois de recherche sur la culture, Diagnostics, 1996, p. 69.

<sup>9</sup> Marty Laforest, *États d'âme, états de langue. Le français? Quel français?*, Québec, Nuit blanche, 1997, p. 25.

accent, des tournures du pays où il est né et où il vit<sup>10</sup> ». De même, entre deux lieux géographiques déterminés, il existe des différences, principalement lexicales, dans l'expression de la langue. Néanmoins, un français de référence, tel que transmis dans les dictionnaires français, permet de poser des repères communs aux différentes variétés de français. C'est ce dernier qui, selon l'Office de la langue française (OLF), aujourd'hui Office québécois de la langue française (OQLF) doit être considéré au Québec :

Ainsi, la norme qui, au Québec, doit régir le français dans l'administration, l'enseignement, les tribunaux, le culte et la presse, doit, pour l'essentiel, coïncider à peu près entièrement avec celle qui prévaut à Paris, Genève, Bruxelles, Dakar et dans toutes les grandes villes d'expression française<sup>11</sup>.

Toutefois, ce français de référence, qui n'inclut pas les particularités propres de chaque variété (ex. : *char* au sens de voiture, français familier québécois), mène à la pluralité des normes en lesquelles il se subdivise.

D'une part, il y a la norme linguistique, celle qui se concentre sur l'expression de la langue dans une communauté donnée et donc aux usages qu'il en est fait. Si un usage peut être jugé inacceptable pour l'ensemble des francophones (ex. : *la dictionnaire*), un autre peut être toléré par un groupe ou par un sous-groupe selon le milieu dans lequel il se trouve (ex. : *une grosse érable*, langue familière au Québec) (Martel et Cajolet-Laganière, 1996). D'autres auteurs la désignent comme

---

<sup>10</sup> Pierre Martel et Hélène Cajolet-Laganière. *Le français québécois : usages, standard et aménagement*, *op. cit.*, p. 69.

<sup>11</sup> Office de la langue française, *Norme du français écrit et parlé au Québec*, Québec, Ministère des Affaires culturelles du Québec, 1965, p. 6.

étant « la norme descriptive<sup>12</sup> ». D'autre part, lorsqu'il est question de qualité de la langue, c'est à la norme sociale ou à « la norme prescriptive<sup>13</sup> » que l'on réfère. Contrairement à la norme linguistique, la norme sociale ne définit pas tant la manifestation du français dans le discours courant que l'ensemble des règles et des principes qui devraient guider son utilisation. Cette norme sociale, qui établit un standard à respecter, se divise à son tour selon une hiérarchie qui classe les usages dits corrects. De là naissent d'autres normes comparées les unes aux autres selon leur degré de correspondance aux usages socialement identifiés comme étant de qualité. Rappelons ici les travaux de Pierozak dans lesquels différentes variétés de français chercheraient à s'inscrire à l'intérieur même d'une variété déjà existante (2003). Comme si, à l'intérieur d'une variété donnée, par exemple le français québécois, cherchait à coexister une variété autre (ex. : le français sur les réseaux sociaux). Selon les recommandations de l'OQLF et devant la complexité mais également la diversité des normes possibles, nous avons orienté notre analyse sur celle adoptée par les ouvrages de référence sélectionnés pour notre projet, c'est-à-dire une norme que l'on pourrait désigner comme étant standard puisqu'elle s'arrime au français de référence. Ce choix permet de circonscrire notre analyse en empêchant la multiplication des orientations que pourraient emprunter nos observations selon les différentes normes qui se rattachent au français de référence.

---

<sup>12</sup> Benoît Leblanc, André Bougaïeff, Guy Godin et Claude Tousignant, « La norme linguistique », dans *Le français en tête. La langue et ses particularités*, Québec, Éditions Hurtubise HMH ltée, 1992, p. 212.

<sup>13</sup> *Ibid.*

## II. Faute ou erreur?

De ces choix ressort notre approche, une démarche normative et non corrective. Nous utilisons donc des critères d'analyse qui nous permettent de classer les éléments selon qu'ils sont *corrects* ou non par rapport à une référence donnée. De ce fait, dans notre corpus d'analyse, nous orientons nos observations selon des règles propres à la langue française écrite et nous relevons les écarts par rapport à une norme qui trouve ses limites dans ces mêmes règles. Aussi, puisqu'il réfère à un « [m]anquement à une règle, à un principe (dans une discipline intellectuelle, un art)<sup>14</sup> », nous préférons le terme *faute* à *erreur* qui, lui, renvoie à une « [c]hose fausse, erronée, [à une] action non prévue par rapport à une norme [...]»<sup>15</sup>. Doca établit pour nous la distinction entre les fautes et les erreurs, notamment en montrant que les premières sont liées à la performance alors les secondes concernent la compétence (Doca, 1977). La différence ultime entre les deux types pourrait donc en être une d'autocorrection. Une faute, dès lors qu'on la relève, peut être corrigée par la personne qui écrit en consultant les règles qu'elle connaît. À l'inverse, une erreur est causée par la connaissance insuffisante ou erronée de ces mêmes règles, l'autocorrection est donc ici impossible sans un apprentissage préalable des notions inconnues ou méconnues. Dans notre corpus, c'est davantage la performance que la compétence qui est analysée. Ce qui confirme notre choix pour cette dénomination.

---

<sup>14</sup>Josette Rey-Debove et Alain Rey, *Le Petit Robert : Dictionnaire alphabétique et analogique de la langue française*, op. cit., p. 1018-1019.

<sup>15</sup>*Ibid.*, p. 921.

### III. Le français écrit et le français oral

Le dualisme de la langue est un phénomène largement documenté. De façon générale, elle répond essentiellement à un système d'oppositions. La langue de l'oral est plus permissive dans la majorité des contextes alors que celle de l'écrit est plus conforme à la norme (Poisson 2012). La langue parlée est associée à la spontanéité du discours et on l'a souvent jugé « à coup sûr [comme] fautive<sup>16</sup> ». Dans de nombreux contextes de communication, on la positionne à l'extrémité d'un continuum où on l'oppose aux niveaux littéraire et poétique, et où l'on situe, quelque part à mi-chemin, le bon usage que représente la langue écrite. Poisson le dit :

Si en langue parlée, on tolère souvent des phrases incomplètes, des accords non faits, des *que* à la place de *dont*, une absence de *nous* qui s'explique par un emploi systématique du *on* (plus simple à conjuguer), l'omission du *ne* de la négation, l'emploi excessif de verbes passe-partout comme *avoir*, *être* ou *faire*, des formulations dont l'approximation est parfois compensée par le non-verbal ou l'intonation, etc., les contextes d'écriture plus soignée [...] ne peuvent cependant admettre de tels usages. Et si à l'oral on accepte aussi le recours au registre familier, lorsqu'il est à propos évidemment, l'écrit ne le permet généralement pas, sauf pour relater le discours de personnages, de témoins, ou dans la correspondance privée et même dans les médias (les blogues, par exemple)<sup>17</sup>.

Ce français standard, qui devrait prévaloir à l'écrit et qu'il convient d'utiliser, est perçu comme une langue policée qui témoigne de la vraie grammaire de la langue (Blanche-Benveniste, 1997). Le clivage entre oral et écrit se précise lorsque l'on fait voir que la langue parlée est synonyme de familiarités et de fautes, alors que l'écrit

<sup>16</sup> Claire Blanche-Benveniste, « Le parlé et l'écrit », dans *Approches de la langue parlée en français*, Paris, OPHRYS, coll. « L'essentiel français » 1997, p. 5.

<sup>17</sup> Esther Poisson, « L'oral, l'écrit et les registres », *Correspondance* [En ligne], n° 2, janvier 2012, n. p. consulté le 3 mars 2015, URL : <http://correspo.ccdmd.qc.ca/Corr17-2/Capsule.html>.

renvoie plutôt à une langue châtiée (Peytard, 1970). Pour n'exposer que quelques causes de ce phénomène, rappelons qu'Ostiguy et Tousignant montrent que la spontanéité du discours favorise sa familiarité (2008). Aussi, Laforest met en lumière le fait que, « quelle que soit la langue qu'on utilise, on ne parle pas de la même façon devant un auditoire et devant une bière entre les copains<sup>18</sup> ». C'est que chaque locuteur possède plusieurs registres de langue, à des degrés différents, qui lui permettent de s'exprimer selon le contexte communicationnel. Ce dernier devient alors un facteur important dans la variation linguistique. C'est pourquoi le français parlé, intimement lié à une communication spontanée, de par le contexte, peut davantage se rapprocher d'une langue dite familière. À l'opposé, une situation d'écriture plus surveillée donnera lieu à une production langagière plus normative.

#### **IV. Catégories d'analyse**

Selon cette notion de norme, dans notre analyse, tout élément ne respectant pas les règles régissant le français écrit est considéré comme un manquement à la norme admise et est désigné comme étant une faute. Chacune est donc classée selon sa nature dans une des cinq catégories que nous avons établies dans l'identification des lignes directrices nous permettant de poursuivre notre objectif: orthographe d'usage, orthographe grammaticale, ponctuation, syntaxe et vocabulaire. À leur tour,

---

<sup>18</sup> Marty Laforest, *États d'âme, états de langue*, op. cit., p. 33.

ces catégories se subdivisent en plusieurs sous-catégories qui permettent une classification plus pointue.

#### **IV.I. Orthographe d'usage**

D'abord, nous analysons l'orthographe d'usage. Nous entendons ici la transcription d'un mot tel qu'il est lemmatisé et donc tel qu'il doit être écrit sans l'intervention d'accords grammaticaux quelconques (genre, nombre). L'analyse s'appuie principalement sur deux ouvrages de référence : *Le Petit Robert : Dictionnaire alphabétique et analogique de la langue française* (2016) et *Le Multi Dictionnaire de la langue française* (2016). Considérant l'année où s'est amorcée la recherche, des versions antérieures ont d'abord été utilisées, mais la vérification finale a été menée à l'aide des éditions les plus récentes.

##### **IV.I.I. Coquilles**

Les coquilles, des fautes qui renvoient aux lettres substituées à d'autres (LPR, 2015) (ex. : « tu cas » pour *tu vas*, B-73). Nous étendons ce concept à la substitution d'un signe typographique de ponctuation (apostrophe) à un signe de ponctuation (virgule). D'un point de vue technique, considérant que l'on obtient l'apostrophe

selon la manœuvre utilisée pour la virgule, à ceci près que l'on ajoute au préalable la touche de la majuscule, il semble justifié de dire que la cause en est une d'exécution et non de compétence. Une pression insuffisante sur la touche de la majuscule laisse apparaître une virgule plutôt qu'une apostrophe, il s'agit donc d'une manœuvre incomplète et non pas d'une connaissance fautive de l'orthographe d'un mot, d'où l'appellation *coquille*.

#### **IV.I.II. Noms composés et signes diacritiques**

L'orthographe d'usage comprend également la formation des noms composés, donc l'emploi justifié ou non du trait d'union (ex. : « par-dessus », B-262). Nous relevons aussi l'absence ou l'utilisation fautive des signes diacritiques : accent aigu, accent grave, accent circonflexe et cédille (ex. : « relache », B-284).

#### **IV.I.III. Abréviations**

Une autre sous-catégorie regroupe les abréviations écrites fautivement. Il s'agit ici d'abréviations qui existent et qui sont reconnues par l'usage dans certains contextes donnés, mais dont l'orthographe est rendue fautive soit par l'absence d'un signe de ponctuation, soit par la présence d'une lettre erronée (ex. : « mm », B-4).

Nous incluons également à cette sous-catégorie le non-respect des critères établis pour l'écriture des heures (ex. : « 10hr », B-279).

#### **IV.I.IV. Lettres manquantes, lettres superflues, lettres erronées**

En outre, il est entendu que l'orthographe d'usage comprend tous les cas où des lettres sont manquantes (ex. : « Corretionnel », B-46), apparaissent en trop (ex. : « criss », B-238) ou sont erronées (ex. : « opstetrice », B-144).

#### **IV.I.V. Rectifications orthographiques**

Notons que l'analyse ne tient pas compte des rectifications orthographiques entrées en vigueur en réponse à la réforme orthographique de 1990. Ce choix s'explique par la catégorie d'âge retenue pour notre projet. Au moment de leur parcours scolaire, la plupart des répondants n'étaient pas concernés par la réforme puisque sa mise en place n'a pas immédiatement suivi son adoption, selon la décision du ministère de l'Éducation du Québec, aujourd'hui ministère de l'Éducation, des Loisirs et du Sport (Simard, 1994). Ce choix a maintenu l'utilisation d'outils didactiques basés sur l'orthographe existant avant les propositions de la réforme. D'autant plus qu'il semble que, d'après une observation empirique de différents

textes écrits, et ce, de tous genres, la réforme est peu appliquée au Québec et dans la francophonie.

L'analyse a donc été menée en fonction des repères linguistiques réellement disponibles au moment de la scolarisation des participants et non selon ceux qui se sont intégrés à l'usage avec le temps.

#### **IV.II. Orthographe grammaticale**

La deuxième catégorie, l'orthographe grammaticale, inclut la transformation des mots selon l'emploi qui en est fait dans un contexte donné. Elle englobe donc les variations en genre (féminin/masculin) et en nombre (singulier/pluriel) des adjectifs, des déterminants, des noms et des pronoms (ex. : « mes soudure », B-239). Ce faisant, notre analyse porte sur les accords à l'intérieur des groupes nominaux (GN) où l'on étudie la relation établie en genre et en nombre entre les composantes du groupe (déterminant + nom/déterminant + nom + adjectif) (ex. : « les chose horrible », B-253).

#### **IV.II.I. Accord entre le sujet et le verbe**

Une sous-catégorie étudie l'accord entre le sujet et le verbe. Nous validons le choix correct de la personne grammaticale et nous vérifions que la terminaison du verbe correspond au modèle approprié. Nous observons aussi l'accord des participes passés : pronominaux, employés seuls, employés avec l'auxiliaire être ou avoir (ex. : « la saison n'est pas fini », B-51).

#### **IV.II.II. Homophones grammaticaux**

C'est aussi dans cette catégorie que nous recensons les homophones grammaticaux. Ces cas concernent les mots qui se prononcent de façon identique, mais qui s'écrivent différemment. L'homophonie grammaticale s'applique aux déterminants, aux pronoms, aux prépositions et aux conjonctions (BDL, 2002) (ex. : « ma permis », B-61).

#### **IV.II.III. Élision de la voyelle**

La dernière sous-catégorie de l'orthographe grammaticale comprend les différents cas d'élision de la voyelle, donc les mots pour lesquels il est recommandé

d'effacer la voyelle finale si la lettre initiale du mot qui suit est une voyelle ou un *h* muet (ex. : « de hier », B-96).

Pour l'ensemble de ces types de faute, nos références sont tirées de la *Grammaire française* (2004) de Roger Gobbe et de Michel Tordoïr, et de l'outil de conjugaison *Le Bescherelle : L'art de conjuguer* (2012).

### **IV.III. Ponctuation**

À l'intérieur de la catégorie consacrée à la ponctuation, il va de soi que nous analysons l'usage des différents signes de ponctuation. Toutefois, nous observons également certaines règles typographiques, puisqu'il s'agit d'une notion indissociable de la ponctuation.

#### **IV.III.I. Signes typographiques**

Pour ce qui est de la typographie, nous analysons l'absence de la majuscule en début de phrase ou pour marquer un nom propre (ex. : « mauricie », B-209). Nous nous intéressons également à son usage en dehors de ces contextes (ex. : « MA

MEILLEURE » », B-62). À cela s'ajoute la vérification des espacements à inclure ou non avant et après différents signes de ponctuation (ex. : « ouvre !! », B-87).

#### **IV.III.II. Signes de ponctuation**

Nous abordons l'emploi des points d'exclamation et d'interrogation, mais aussi l'usage du point, du deux-points, du point-virgule et des points de suspension. Ici, l'ouvrage qui convient le mieux et qui nous sert de référence est celui de Bernard Tanguay : *L'art de ponctuer* (2006).

#### **IV.IV. Syntaxe**

Les messages compris dans notre échantillon sont également analysés selon un point de vue syntaxique. De façon générale, il s'agit de se pencher sur l'ordre des mots dans la phrase et sur le lien qui les unit. Cette catégorie se subdivise en plusieurs sous-catégories qui nous permettent de faire une analyse plus fine.

#### IV.IV.I. Substitution pronominale

Tout d'abord, nous considérons l'exactitude des pronoms choisis en fonction de leur référent (ex. : « la semaine peut tu » mis pour « la semaine peut-elle », B-215). Nous regroupons ici tous les pronoms, qu'ils soient relatifs (ex. : *qui, que*), personnels (ex. : *il*), possessifs (ex. : *le mien*), nominaux (ex. : *personne*), démonstratifs (ex. : *celui*), interrogatifs (ex. : *lequel*), indéfinis (ex. : *chacun*) ou numéraux (ex. : *quatre*).

#### IV.IV.II. Solécisme

Ensuite, nous arrivons à la sous-catégorie de la syntaxe la plus étendue (dans notre corpus): les solécismes. On dira que « [r]elève du solécisme une construction de phrase qui n'est pas générée par les règles de la grammaire d'une langue à une époque déterminée ou bien qui n'est pas acceptée dans une norme ou un usage jugé correct<sup>19</sup>. » Dans notre corpus, ils comprennent la lisibilité des phrases, que « nous désignons [par] le degré de difficulté éprouvé par un lecteur essayant de comprendre

---

<sup>19</sup> Thomas Gergely, « Solécismes », dans *Information et persuasion : écrire*, Paris, De Boeck, coll. « Culture & communication », 2008, p. 92.

un texte<sup>20</sup>. » Par contre, l'analyse ne détaille pas les différents types de construction fautive comme l'anacoluthie et le zeugme. Nous nous en tenons à la construction de la phrase verbale de base ainsi qu'à celles de type négatif ou interrogatif. Nous validons la structure du groupe nominal, du groupe verbal et des différentes subordinées. Enfin, nous étudions la concordance des temps, les pléonasmes grammaticaux fautifs, l'utilisation d'abréviations de toutes sortes de même que la construction et l'emploi des conjonctions et des prépositions.

#### **IV.IV.III.I. Phrase verbale de base**

En matière de syntaxe, notre analyse vérifie d'abord la présence de tous les constituants obligatoires de la phrase verbale de base. Nous validons l'interdépendance du sujet et du verbe, de même que l'emploi du complément lorsqu'il est considéré comme obligatoire selon le contexte (Gobbe et Tordoir, 2004) (ex. : « Avec notre talent et notre détermination », B-58). Il est important de préciser que la phrase non verbale (ou averbale) peut être admise à l'écrit, mais cette absence implique toujours que l'esprit doive suppléer un élément manquant (Grevisse et Goosse, 2011). Dans notre analyse, elle n'est donc pas considérée comme étant

---

<sup>20</sup> Georges Henry, « Comment mesurer la lisibilité », *Revue française de pédagogie* [En ligne], vol. 36, n° 1, 1976, p. 72, consulté le 4 août 2015, URL : [http://www.persee.fr/doc/rfp\\_0556-7807\\_1976\\_num\\_36\\_1\\_2097\\_t1\\_0071\\_0000\\_2](http://www.persee.fr/doc/rfp_0556-7807_1976_num_36_1_2097_t1_0071_0000_2).

fautive et la mauvaise construction d'une phrase verbale de base ne la rend pas averbale, mais bien fautive.

#### **IV.IV.II.II. Construction du groupe nominal**

Notre grille prévoit l'analyse de la construction du groupe nominal. Quand le noyau du groupe est le nom commun, nous vérifions la présence du déterminant et l'emploi facultatif de l'adjectif, s'il y a lieu (ex. : « Soirée Marche du relais », B-273). Lorsque le noyau est un nom propre, nous analysons les expansions, s'il y en a (ex. : « le Ted », B-310).

#### **IV. IV.II.III. Construction du groupe verbal**

Notre études également la construction des groupes verbaux, mais en cherchant principalement à valider ou non la formation des verbes transitifs et intransitifs (ex. : « comme on avait dit », B-7), et en vérifiant les choix d'auxiliaire selon le mode et le temps de verbe (ex. : « j'ai été », B-22).

#### IV.IV.II.IV. Construction de la phrase négative

Notre analyse tient aussi compte de la construction de la phrase négative. Pour obtenir ce type de phrase, la norme prévoit la combinaison d'une particule de négation (ex. : *ne, n'*) et d'un adverbe (ex. : *pas, plus, guère*, etc.) (Gobbe et Tordoir, 2004). Alors, il s'agit de valider la présence des deux éléments au sein des phrases négatives de notre corpus (ex. : « à l'arrêtait pas », B-40).

#### IV.IV.II.V. Concordance des temps

Essentiellement, la concordance des temps est la relation qui s'établit entre une proposition principale et les subordonnées qui l'accompagnent. Plus explicitement, il s'agit de la « correspondance nécessaire d'après le sens et la chronologie des actions entre le temps du verbe de la proposition principale et le temps du verbe de la proposition subordonnée<sup>21</sup> » (ex. : « ... elle avait vérifié pis elle m'a dit que j'étais dedans, mais j'ai rien envoyé », B-84).

---

<sup>21</sup> Synapse Développement, « Concordance des temps », *Règles de français* [En ligne], Toulouse, consulté le 11 juillet 2015, URL : <http://grammaire.cordial-enligne.fr/manuels/CONCOR.htm>.

#### IV.IV.II.VI. Pléonasmes fautifs (périssologies) et pléonasmes syntaxiques

La syntaxe regroupe aussi les pléonasmes, seulement ceux qui peuvent être fautifs, « les périssologies<sup>22</sup> », figure qui contient « deux mots accolés dont le sens de l'un est repris par l'autre<sup>23</sup> ». Ici, il importe de faire la distinction entre *pléonasmes* et *périssologie*. Le premier est une figure de style qui ne reçoit pas d'évaluation négative. Personne ne sera choquée d'entendre « je l'ai vu de mes yeux vu<sup>24</sup> ». Par contre, combien de fois avons-nous entendu des gens en reprendre d'autres pour avoir dit « monter en haut<sup>25</sup> »? Dans ce dernier cas, le pléonasmes est dit *fautif*, on parlera donc de *périssologie*. Nous incluons également les pléonasmes grammaticaux (syntaxiques) (ex. : « on n'était pas là à la cour », B-14), « [qui] consiste à doubler – inutilement – un lien grammatical déjà exprimé<sup>26</sup> ». Ce phénomène concerne les adverbes, mais peut également impliquer les pronoms, les prépositions et les conjonctions.

---

<sup>22</sup> Benoît Leblanc, « Le pléonasmes et la périssologie », dans *Gérer son vocabulaire : Comment résoudre les principales difficultés lexicologiques du français*, Trois-Rivières, Les Éditions SMG, 2008, p. 88.

<sup>23</sup> Madeleine Griselin, « Les mots », dans *Guide la communication écrite : [savoir rédiger, illustrer et présenter rapports, dossiers, articles, mémoires et thèses]* [1999], Paris, Dunod, 2001, p. 43.

<sup>24</sup> *Ibid.*

<sup>25</sup> *Ibid.*

<sup>26</sup> Thomas Gergely, *Information et persuasion : écrire, op. cit.*, p. 101.

#### IV.IV.II.VII.. Prépositions et conjonctions de coordination

Les prépositions servent à relier les constituants de la phrase en soulignant la nature du rapport établi entre eux (ex. : une table *en* bois) (Cordial, 2015). Quant à elles, les conjonctions de coordination et de subordination permettent de relier deux propositions (ex. : « André Alie<sup>27</sup> est 5 dans sa catégorie d'age et 26 au total au Ironman de Whistler », B-310). En fonction du contexte de la phrase, certaines prépositions se privilégient à d'autres, tout comme une conjonction peut convenir mieux qu'une autre. C'est ce que nous vérifierons.

#### IV.IV.II.VIII. Abréviations, sigles et acronymes

On compte quatre principales façons d'abrégéer un mot ou un groupe de mots. Le sigle se forme à partir des lettres initiales d'un groupe de mots (ex. : « TBI », statut 6) (Termium Plus®, 2015). Chacune des lettres qui le forment sont prononcées. L'acronyme renvoie à un groupe de mots dont on a pris une ou plusieurs lettres (pas nécessairement initiales) pour former un nouveau mot qui se prononce syllabiquement (ex. : *ovni* pour *objet volant non identifié*). L'abréviation consiste, la plupart du temps, à « retrancher les lettres finales d'un mot en coupant devant une

---

<sup>27</sup> Souligné par le répondant.

voyelle, mais devant une consonne<sup>28</sup> ». Ces lettres sont souvent remplacées par un point dit abrégatif (ex. : *vol.* pour *volume*). Enfin, il y a le symbole. Autre type d'abréviation, le symbole est le fait de remplacer un mot par un signe (ex. : & pour *et*). Les formes d'abréviation ne devraient être utilisées à l'écrit que dans des contextes précis en dehors desquels leur usage ne figure pas dans le cadre normatif. Devant l'occurrence d'une abréviation, il s'agit d'analyser le contexte d'utilisation afin de valider ou non l'intervention de l'abréviation.

#### IV.V. Vocabulaire

La dernière catégorie se consacre au vocabulaire, composante que l'on désigne comme étant l'ensemble des mots d'une langue. Nous vérifions le registre de langue (familier, standard, soutenu), les homophones lexicaux, les anglicismes, les barbarismes, mais également l'utilisation adéquate des mots à l'intérieur du contexte. On entend par là le fait de « connaître le sens exact d'un mot [pour] éviter de le mettre en présence d'autres avec lesquels il ne s'entendrait pas [...]»<sup>29</sup> ».

---

<sup>28</sup> Gouvernement du Canada, « L'abréviation », *Termium Plus*®, Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, 2013, consulté le 27 septembre 2013, URL : <http://grammaire.cordial-enligne.fr/manuels/CONCOR.htm>.

<sup>29</sup> Madeleine Griselin, « Les mots », dans *Guide la communication écrite : [savoir rédiger, illustrer et présenter rapports, dossiers, articles, mémoires et thèses]* [1999], Paris, Dunod, 2001, p. 83.

#### **IV.V.I. Registre de langue familier**

D'abord, nous avons classé dans les emplois familiers toute faute se rapportant au joual (ex. : « pis », B-261), un langage québécois issu de la culture populaire d'ici et caractérisé par des traits phonétiques et lexicaux considérés comme incorrects (LPR, 2016). La langue familière regroupe plusieurs éléments qui sont ici définis.

#### **IV.V.I.I. Langage enfantin**

Le registre familier inclut le langage enfantin (ex. : « toutou », B-208), c'est-à-dire le vocabulaire propre à l'enfance et donc celui utilisé par les jeunes enfants dans l'apprentissage de la langue ou dans les premières années de leur vie. C'est un langage dont l'usage se veut habituellement *incorrect* à l'extérieur de ce contexte.

#### IV.V.I.II. Blasphèmes

Le langage familier comprend également les sacres et les blasphèmes. Cela renvoie aux « parole [s] qui outrage[nt] la Divinité<sup>30</sup> » (ex. : « criss », B-242), mais également aux injures.

#### IV.V.I.III. Troncations

La langue dite *familière* comprend également les trois troncations possibles, c'est-à-dire les procédés utilisés pour abrégéer un mot. Le premier est l'apocope, « qui consiste à supprimer la fin d'un mot (phonèmes, lettres ou syllabes)<sup>31</sup> » (ex. : « ordi », B-268). Le deuxième procédé est l'aphérèse, qui « désigne la chute au début d'un mot de phonèmes, lettres ou syllabes<sup>32</sup> » (ex. : « c'tait », B-41). Enfin, le troisième est la syncope qui « consiste à omettre un ou plusieurs phonèmes, lettres ou syllabes à l'intérieur même du mot<sup>33</sup> » (ex. : « vnir », B-175).

---

<sup>30</sup> Josette Rey-Debove et Alain Rey, *Le Petit Robert : Dictionnaire alphabétique et analogique de la langue française*, op. cit., p. 264.

<sup>31</sup> Office québécois de la langue française, « Apocope, apherèse et syncope », *Banque de dépannage linguistique* [En ligne], Gouvernement du Québec, consulté le 24 juillet 2012, URL : [http://bdl.oqlf.gouv.qc.ca/bdl/gabarit\\_bdl.asp?id=4081](http://bdl.oqlf.gouv.qc.ca/bdl/gabarit_bdl.asp?id=4081).

<sup>32</sup> *Ibid.*

<sup>33</sup> *Ibid.*

#### **IV.V.II. Homophones lexicaux**

Cette catégorie regroupe aussi les homophones lexicaux, c'est-à-dire des mots pour lesquels la prononciation est identique, mais dont l'orthographe diffère. La différence entre un homophone lexical et un homophone grammatical en est essentiellement une de nature des mots. Lorsqu'il y a homophonie entre les noms, les verbes, les adjectifs et les adverbes, on parle d'homophonie lexicale (ex. : « porter » pour *portée*, B-31) (BDL, 2002).

#### **IV.V.III. Anglicismes et emprunts à une langue autre que l'anglais**

La dernière catégorie inclut tous les écarts qui relèvent du choix de la langue. Nous notons les anglicismes sémantiques, les anglicismes lexicaux et les calques de l'anglais, que nous réunissons dans la même sous-catégorie. S'ajoutent à cette catégorie tous les emprunts faits à une langue autre que l'anglais. Nous les considérons comme des fautes puisqu'il existe un équivalent français.

#### IV.V.IV. Anglicismes sémantiques

L'anglicisme sémantique est un « mot employé dans le même sens que son jumeau anglais, sens que n'a pas ce mot en français<sup>34</sup> ». Ainsi, dans la langue française, le mot *clinique* désigne un établissement où l'on prodigue des soins de santé. Lorsqu'il est employé comme tel, son usage est dit *correct*. Par contre, il devient un anglicisme sémantique lorsqu'il est utilisé pour désigner un atelier : *Mon père a assisté à une clinique de golf*. À cet effet, la langue propose des termes plus justes comme *atelier* ou *stage*, entre autres.

#### IV.V.V. Anglicismes lexicaux

Il s'agit d'un mot anglais utilisé tel quel à l'intérieur d'un discours français. Il n'y a pas de traduction faite. Le mot est employé dans sa langue d'origine et dans le sens que cette même langue lui attribue (ex. : *pamphlet* au sens de *dépliant*).

---

<sup>34</sup> Benoît Leblanc, *Gérer son vocabulaire : comment résoudre les principales difficultés lexicologiques du français*, op. cit., p. 122.

#### **IV.V.VI. Calques de l'anglais**

Un calque est une traduction mot à mot d'une expression anglaise (ex. : « dans mon livre à moi », B-12). Ce processus d'emprunt, que l'on peut également appeler calque de l'anglais, comprend certes des mots français, mais l'ensemble de ces mots et leur ordre dans l'expression traduite copie littéralement l'idée de base de l'expression anglophone plutôt que de l'adapter à la langue d'ici (BDL, 2002).

#### **IV.V.VII. Emprunts à une autre langue**

Notre analyse tient aussi compte des emprunts faits à une langue autre que l'anglais. Il s'agit des mots qui ont été utilisés dans leur langue d'origine, sans souci de traduction (ex. : « vino », B-36).

#### IV.VI. Barbarisme

Le barbarisme est une faute de vocabulaire. « [Il] est l'emploi d'un mot altéré<sup>35</sup> », d'une forme qui n'existe pas dans une langue donnée. Lorsqu'un mot existant est déformé, il est question de barbarisme lexical (ex. : *aréoport* pour *aéroport*) (BDL, 2002). Lorsque la forme ou le mot lui-même est inventé, on parle de barbarisme grammatical (ex. : « rehante », B-231).

#### IV.VII. Impropiété

Le vocabulaire français est vaste et compte un mot précis pour chaque réalité. Pour des raisons de style ou encore parce que l'on recherche une certaine variété dans notre vocabulaire, il advient que l'on substitue un mot à un autre, sans toutefois en valider le sens. Cela influe donc sur la justesse du vocabulaire et c'est là que se créent « les impropiétés[,] qui consistent à employer erronément un mot pour l'autre, comme lorsqu'on prétend "rabattre" les oreilles de quelqu'un au lieu de les lui "rebattre"<sup>36</sup> ». Ces fautes de vocabulaire sont également traitées dans cette catégorie de notre analyse.

---

<sup>35</sup> Madeleine Griselin, *Guide la communication écrite : [savoir rédiger, illustrer et présenter rapports, dossiers, articles, mémoires et thèses]* [1999], *op. cit.*, p. 86.

<sup>36</sup> Thomas Gergely, *Information et persuasion : écrire, op. cit.*, p. 159.

#### IV.VI. Norme implicite

Il se trouve que deux des ouvrages de référence que nous utilisons pour réaliser notre analyse correspondent aux premiers choix des spécialistes, selon « un sondage léger<sup>37</sup> » réalisé par l'équipe de Leblanc et de Tellier. Il a été demandé aux répondants (issus du domaine de la communication) d'identifier les ouvrages de référence qu'ils consultent le plus souvent. Il était ainsi souhaité de dégager une norme implicite à laquelle sont soumis les textes destinés au grand lectorat. Ces deux ouvrages sont *Le Petit Robert : Dictionnaire alphabétique et analogique de la langue française* (2016) et *Le Multi Dictionnaire de la langue française* (2016). À cela s'ajoutent deux outils que nous avons utilisés ponctuellement, à savoir *Antidote* (Druide informatique, 2016) et *Le Grand dictionnaire terminologique* (Office québécois de la langue française, dernière mise à jour : 2015).

#### V. Hypothèse

Il se dégage de la revue de littérature que l'oral se manifeste dans la communication médiée par ordinateur de nombreuses façons, notamment par la familiarité du discours, par l'écrasement des mots et par la ponctuation (Dejond,

---

<sup>37</sup> Louise Tellier et Benoît Leblanc, « Ouvrages de référence », dans *Aide à la rédaction. Recueil des fautes les plus fréquentes en français écrit*, Trois-Rivières, Les Éditions SMG, 2013, p. 7.

2002; Pierozak 2003; Maurais, 2003). Il a aussi été vu que les ressources linguistiques mobilisées pour construire le discours peuvent varier en fonction du contexte communicationnel (ex. : registre de langue) (Ostiguy et Tousignant, 2008). La qualité de la langue produite peut également dépendre de sa forme, selon qu'elle est orale ou écrite. Par conséquent, la combinaison d'une situation de communication et d'une forme quelconque de langue donne place à un nouvel objet d'analyse. Plus précisément, en qui concerne notre problématique, il est question de la langue écrite sur *Facebook*. Nous posons l'hypothèse que dans ce support communicationnel s'est développé un français oral écrit systématique, soit un français familier, registre habituellement propre à l'oral et qui implique « seulement un écart par rapport à la langue écrite et au bon usage<sup>38</sup> ». À la limite, l'oralité du registre familier se verrait remise en question dans ce contexte. La problématique s'appuie sur le principe que la langue parlée est souvent identifiée, de par le contexte de communication, comme étant une réalisation fautive du français. Elle s'organise donc autour de l'hypothèse sous-jacente selon laquelle les messages comprennent des fautes reliées aux composantes majeures de la langue, à savoir l'orthographe d'usage, l'orthographe grammaticale, la ponctuation, la syntaxe et le vocabulaire. Ces fautes nous permettraient d'établir une relation plus ou moins étroite entre l'écrit et l'oral. De plus, considérant que la communication sur les comptes s'établit généralement entre amis, on lui reconnaît un caractère officieux. Ce qui est donc susceptible d'accentuer davantage l'influence de la langue parlée. En plus d'un certain relâchement prévisible au niveau du registre de langue, nous pensons spécialement à une ponctuation rendue

---

<sup>38</sup> Jean Dubois, *Dictionnaire de linguistique et des sciences du langage*, Paris, Larousse, 1994, p. 195.

fautive, soit par l'ajout ou par l'omission de certains signes. Nous supposons aussi des transcriptions de constructions syntaxiques propres à la langue orale (ex. : *j'ai pas faim* pour *je n'ai pas faim*). C'est ce que nous pourrions entre autres valider ou non en étudiant les messages à l'aide des cinq composantes ciblées, en plus d'autres éléments fortuits qui pourraient ressortir de notre analyse et nous permettre d'approfondir davantage notre recherche.

## CHAPITRE 3

### CORPUS ET MÉTHODOLOGIE

#### I. Choix du corpus

En 2011, au moment de définir les balises de notre projet, les médias sociaux suscitaient déjà un réel engouement qui rejoignait, chaque jour, des milliers de nouveaux utilisateurs. Cette même année, seulement sept ans après sa création, *Facebook* atteignait les 750 millions d'abonnés actifs à travers le monde alors que Twitter enregistrait 200 millions de *tweets* quotidiennement. L'année précédente, YouTube avait atteint la barre des 700 milliards de vidéos visionnées (Cefrio, 2011).

Rappelons-le, dès le départ, nous nous intéressions à la qualité de la langue et surtout aux éléments propres à la langue parlée relevés dans les messages. Comme il a été dit, des linguistes ont montré que le français oral, lorsqu'il se réalise dans un contexte officieux, est souvent associé à un registre de langue plus familier (Ostiguy et Tousignant, 2008). La production langagière se caractérise donc par une langue qui s'éloigne de la norme et c'est principalement par là que nous cherchions à établir le parallèle entre l'oral et l'écrit. Soulignons-le encore, plusieurs études ont montré que le français produit sur différents médias électroniques se rapproche de la langue orale,

notamment par l'expressivité du discours (Dejongd, 2002) et par la présence certaine d'une langue familière (Pierozak, 2003). Considérant notre intérêt pour la langue écrite, nous avons à ce moment concentré notre analyse sur les réseaux offrant un service de messagerie. De là, notre sélection s'est organisée autour de deux critères principaux. D'abord, nous avons abordé la question du nombre de mots par message. Afin de permettre une étude plus complète, il nous fallait recueillir des messages nous offrant un nombre suffisant d'éléments à analyser. La corrélation entre le nombre de mots et le nombre d'éléments à analyser nous semblait évidente, c'est pourquoi nous avons opté pour un réseau ne répondant à aucune contrainte au niveau du nombre de caractères, contrairement à un réseau comme *Twitter* où les utilisateurs doivent respecter un maximum de 140 caractères. Du moins, dans les *tweets* publics, la limite ayant tout récemment été supprimée en ce qui concerne les messages privés.

Ensuite, pour des questions de représentativité, nous avons considéré la popularité des différents réseaux sociaux. Afin de faciliter la constitution de notre corpus d'analyse, nous avons besoin d'une plate-forme sociale qui rejoignait un nombre significatif de gens. Les statistiques témoignaient de la popularité de *Facebook*, avec une croissance aussi constante qu'explosive. De 2010 à 2011, au Canada uniquement, le nombre d'abonnés a augmenté de 6 % (*Internet World Stats*, 2015). Avec des données aussi éloquents, au moment d'arrêter notre choix, il nous aurait été difficile d'ignorer la relation étroite et directe installée entre ce réseau social et la communauté mondiale. Notre choix a vite été appuyé par une nette domination de *Facebook* sur les autres réseaux. En 2013, parmi la population québécoise utilisant un quelconque média social, *Facebook* occupait la première place des réseaux offrant

une messagerie intégrée avec 65,8 % des internautes. Sa popularité a connu une fulgurante expansion se traduisant par une augmentation de 22 millions d'utilisateurs, passant de 139 à 161 millions, uniquement en Amérique du Nord, entre 2013 et 2015 (*Internet World Stats*, 2015).

Pour ce qui est de la tranche d'âge sélectionnée, elle résulte d'une analyse de la clientèle de *Facebook*. Le plus important groupe d'utilisateurs de *Facebook* comprend les adultes âgés de 18 et 34 ans (Cefrio, 2014). Pour les besoins de notre projet, nous souhaitons limiter l'étendue d'âge afin de permettre une analyse plus approfondie. Nous avons fixé la limite inférieure selon l'âge légal requis pour ouvrir un compte *Facebook* (18 ans). Pour ce qui est de la limite supérieure (25 ans), nous l'avons établie en regard de l'âge moyen de l'obtention d'un diplôme universitaire, c'est-à-dire 24,8 ans (Statistiques Canada, 2010). À l'intérieur des limites de l'âge, nous voulions tout de même constituer un corpus varié regroupant des cégépiens, des universitaires, mais également des gens occupant un poste sur le marché du travail. C'est pourquoi nous avons retenu cette étendue de sept ans, comprise entre 18 et 25 ans.

Enfin, pour assurer une représentativité suffisante de notre corpus, nous avons établi qu'un total de 100 messages ou statuts nous fourniraient assez d'éléments d'analyse pour que nous puissions vérifier notre hypothèse. Nous entendons par message toute communication asynchrone établie entre un utilisateur *Facebook* et un autre, dans le cadre d'un envoi privé. Nous analysons donc un discours qui ne se tient pas en temps réel et qui ne sera lu que par un destinataire précis ou par un groupe de

personnes prédéterminé. Par *statut*, nous faisons référence aux propos que peut partager un utilisateur sur son mur (sa page *Facebook*). Il s'agit d'un message qui n'a pas de destinataire spécifique, sinon que l'ensemble des amis *Facebook* de la personne qui écrit.

Au départ, pour nous assurer d'avoir suffisamment de matière à étudier, nous avons déterminé un nombre minimal de mots (50). Toutefois, pour des raisons qui seront expliquées plus longuement ci-dessous, nous avons dû réduire nos exigences, voire éliminer la restriction du nombre de mots par message ou par statut.

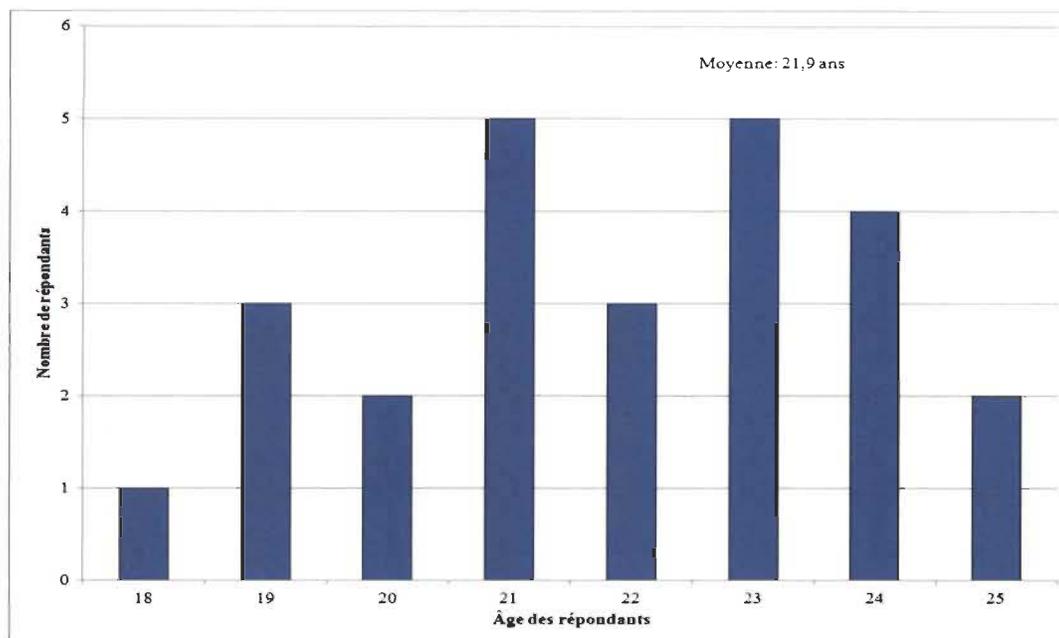
## II. Constitution du corpus

Donc, au total, nous avons recueilli un échantillon<sup>39</sup> de 100 messages<sup>40</sup> et statuts rédigés par 25 utilisateurs différents, dont dix-huit femmes et sept hommes. L'âge moyen est de 21.9 ans. Le tableau suivant en montre la répartition.

---

<sup>39</sup> Pour la constitution de notre corpus d'analyse, nous avons obtenu un certificat d'éthique (CER-12-179-06.04) délivré par le Comité d'éthique de la recherche de l'Université du Québec à Trois-Rivières.

<sup>40</sup> Dans notre analyse, nous utilisons les deux dénominations, sans distinction.

**Figure 1 : Âge des répondants**

Un problème majeur a entravé notre collecte de données, à savoir la limite inférieure du nombre de mots par message. Plusieurs répondants souhaitaient nous fournir des messages. Toutefois, bon nombre d'entre eux ne disposaient pas de messages ou de statuts atteignant ou dépassant les cinquante mots. Devant plusieurs tentatives infructueuses de recueillir des textes respectant le nombre de mots minimal, nous avons dû modifier nos critères de sélection afin de respecter les délais prévus par notre calendrier. Nous avons donc redéfini nos exigences pour éliminer la limite inférieure de cinquante mots.

Par ailleurs, la représentativité du corpus d'analyse étant un critère majeur à respecter pour la validité de la recherche, il a été jugé pertinent de ne pas recruter les participants dans l'entourage immédiat des personnes liées à ce projet. Si l'on suppose qu'une grande partie des contacts d'une personne sont issus de son réseau

scolaire, professionnel ou familial, on peut également supposer que certaines similitudes peuvent les unir, soulignons ici le degré de scolarité. De ce fait, pour éviter de biaiser les résultats en recrutant des participants ayant un parcours scolaire ou professionnel similaire, nous avons cherché à rejoindre un plus vaste réseau de gens. Nous avons donc opté pour une procédure respectant une distance *objective* entre les participants et l'auteur de cette recherche.

Ce faisant, afin de constituer un corpus d'analyse le plus représentatif possible, la description du projet et de ses objectifs a été partagée, par messagerie électronique, à plusieurs membres de notre entourage proche et éloigné à qui nous avons demandé de transférer le message aux gens inscrits dans leur carnet d'adresses. Dans ce même envoi, nous avons exposé les détails concernant la participation au projet ainsi que ceux touchant la confidentialité à laquelle sont soumis les messages reçus. Nous avons insisté sur la nécessité d'obtenir des messages ou des statuts issus de véritables situations communicationnelles et non des messages qui nous auraient été adressés et donc qui auraient sans doute répondu à un processus d'écriture plus réfléchi. Nous voulions des écrits spontanés pour éviter d'analyser un corpus qui aurait pu être, au préalable, filtré par une quelconque action normative de la part du destinataire (correcteur automatique, révision linguistique sommaire, etc.). Nous ne supposons pas qu'aucun destinataire ne relit son message avant de le transmettre. Toutefois, nous sommes consciente que les probabilités qu'une personne révise son message augmentent en fonction du destinataire et de l'objectif de la rédaction.

Les répondants ayant accepté de participer à notre recherche ont été contactés individuellement, par courriel, afin de signer électroniquement un formulaire de consentement pour l'utilisation de leurs messages et de leurs informations personnelles, et ce, en vertu des règlements qui incombent au certificat d'éthique délivré par le Comité d'éthique de la recherche de l'Université du Québec à Trois-Rivières. Un code de repérage a été attribué à chacun des messages et des statuts reçus pour faire les renvois adéquats avec les éléments analysés individuellement. Ces messages sont tous présentés à l'annexe B.

Comme notre corpus est constitué sur une participation volontaire, la représentativité de la population ciblée demeurerait certes un élément important à considérer, mais difficilement contrôlable. Advenant le cas où nous aurions jugé que les utilisateurs présentaient des compétences linguistiques trop semblables pour permettre une analyse juste de la situation, nous avons prévu, en réserve, la possibilité d'un second échantillonnage. Toutefois, le premier corpus a semblé assez varié pour assurer une représentativité adéquate, de sorte que l'option de rechange n'a pas été retenue.

Sur 25 participants, nous en avons donc huit pour qui le plus haut niveau d'étude complété correspond au diplôme d'études secondaires. Un participant a obtenu un diplôme d'études professionnelles. Un autre a reçu une attestation d'études collégiales alors que sept personnes sont diplômées d'un établissement collégial pour une technique ou pour un programme préuniversitaire. Un autre participant a obtenu un certificat universitaire. Six autres sont titulaires d'un baccalauréat. Au moment de

participer, une personne était inscrite dans un programme de doctorat de premier cycle.

Après avoir recueilli les cent messages souhaités pour notre corpus, nous les avons étudiés en regard de cinq composantes majeures de la langue française écrite. Nous expliquerons notre méthode ci-dessous, avant de présenter les résultats obtenus et de les interpréter selon notre problématique. Soulignons que l'analyse détaillée de chaque message est présentée dans un document soumis conjointement avec ce mémoire (*Annexe B*), parce que trop volumineux pour être joint en *Annexe A*. Les tableaux détaillant chacune des catégories d'analyse, pour leur part, se retrouvent tous dans l'*Annexe A*.

### **III. Analyse normative des résultats**

La production linguistique recueillie a été soumise à une analyse en cinq points qui, rappelons-le, sont l'orthographe d'usage, l'orthographe grammaticale, la ponctuation, la syntaxe et le vocabulaire. Nous avons considéré que ces catégories d'analyse nous permettraient de situer les messages par rapport à la norme linguistique en vigueur. Sur le plan normatif, l'analyse tient essentiellement compte des règles prescrites propres à la langue française écrite. Nous avons donc procédé à la description et à la classification des fautes selon ces cinq grandes composantes de la langue, puis avons soumis nos données à un traitement statistique.

Les données obtenues par notre analyse ne sont pas pondérées en fonction du sexe des participants, de leur âge et de leur scolarité. Considérant les limites de notre corpus (cent messages), nous avons jugé notre échantillon trop réduit pour procéder à ce type de classification des résultats. Cependant, nous reconnaissons qu'une telle pondération serait une perspective d'analyse fort intéressante avec un corpus plus large.

Enfin, pour chacun des messages analysés, les fautes relevées ont été organisées en tableau<sup>41</sup>, un pour chaque composante touchée. Dans ces tableaux, les fautes sont précédées d'un numéro qui ne sert qu'à les identifier. Il n'y a donc aucune hiérarchie dans le classement, si ce n'est que la faute qui apparaît en premier dans le message est associée au numéro un. Dans un même message, la même faute d'orthographe est comptabilisée une seule fois. Toutes les autres sont comptabilisées à chaque occurrence.

---

<sup>41</sup> Tous les tableaux sont présentés dans l'annexe B. Par souci d'économie d'espace et pour les différencier des tableaux regroupés dans l'annexe A, toute référence faite à un tableau de l'annexe B sera précédée de la lettre *B*, suivie du numéro du tableau (ex. : B-215).

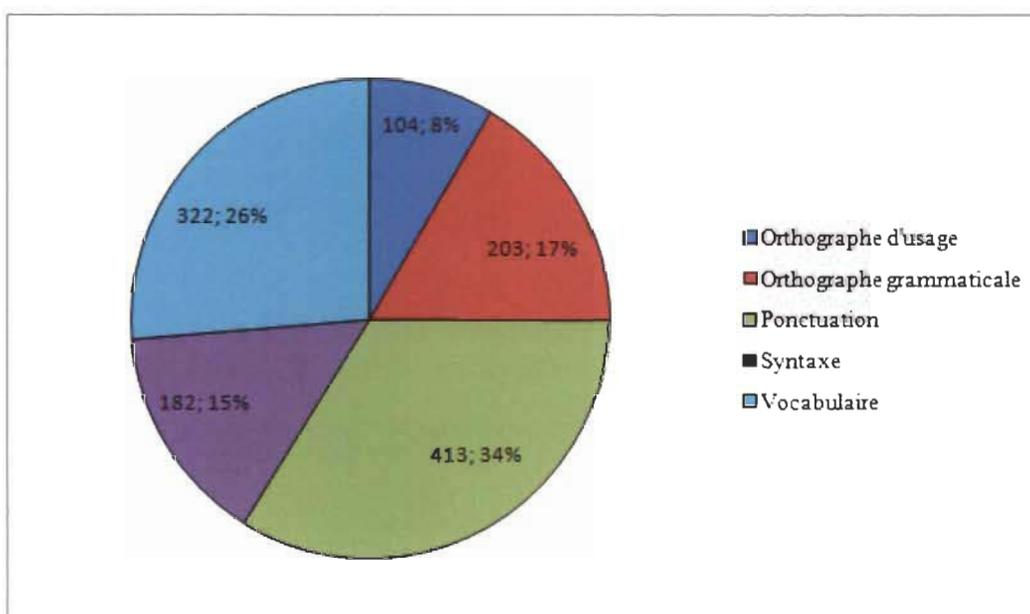
**DEUXIÈME PARTIE**  
**RÉSULTATS ET DISCUSSION**

## CHAPITRE 4

### RÉSULTATS

En s'appuyant sur l'idée que la langue orale est souvent associée à un registre familier (en contexte communicationnel officieux), nous avons pour objectif d'analyser le français écrit sur le réseau social *Facebook*, et ce, de façon normative. Nous cherchions ainsi à relever les écarts par rapport au français dit *standard* afin de les mettre en relation avec les caractéristiques généralement propres à l'oral.

**Figure 2 : Répartition des fautes**



Au total, nous avons compté 4480 occurrences<sup>42</sup>, ce qui inclut les signes de ponctuation, les caractères typographiques et les mots. De ce nombre, en regard de la norme linguistique, 1223 fautes ont été répertoriées, analysées et classées selon leur nature. En moyenne, cela représente 12.23 fautes par message, ou 12.48 si l'on retire les deux messages pour lesquels aucun écart par rapport à la norme n'a été relevé. Le graphique indique le nombre total de fautes classées dans chacune des catégories. On note une prépondérance des fautes liées à la ponctuation. Le vocabulaire occupe le deuxième rang. Viennent ensuite, respectivement, la syntaxe, l'orthographe grammaticale et l'orthographe d'usage.

Plus précisément, les fautes de ponctuation comptent pour 32.8 % du total des écarts relevés. Celles liées au vocabulaire représentent le quart de l'ensemble des fautes (24.9 %). L'orthographe grammaticale et la syntaxe occupent sensiblement la même proportion, avec respectivement 16.1 % et 17.4 % des fautes. Enfin, l'orthographe d'usage constitue 8.8 % des fautes. Nous présentons, dans l'annexe A, un tableau détaillé pour chacune des catégories. Ce faisant, nous insistons ici sur les éléments fautifs les plus importants en termes d'occurrences. Une précision est à apporter ici. Comme on peut le constater en parcourant l'annexe B jointe à ce mémoire, l'analyse linguistique des messages a été très normative, voire pointilleuse, à cette étape. Cependant, ce ne sont pas tous les écarts à la norme relevés qui ont été retenus en fonction de l'objectif de notre recherche.

---

<sup>42</sup> Les tableaux montrant la classification des fautes se retrouvent dans l'annexe A. Par souci d'économie d'espace et pour les différencier des tableaux présentés dans l'annexe B, toute référence à un tableau de l'annexe A sera précédée de la lettre A, suivi du numéro du tableau (ex. : A-1).

## I. L'orthographe d'usage

La catégorie la moins productive qui ressort de notre analyse est l'orthographe d'usage (A-1). Elle représente 8.2 % des fautes de notre corpus et touche principalement trois éléments. Le sous-ensemble le plus important concerne les diacritiques (30.8 %) (ex. : « déjà », B-163). Viennent ensuite les interjections écrites fautivement (19.4 %) (ex. : « Haha », B-199). La troisième sous-catégorie la plus visée comprend les lettres (19.4 %), qu'elles soient en trop (ex. : « criss », B-238), erronées (ex. : « sacramant », B-238) ou manquantes (ex. : « Corretionnel », B-46). Les coquilles, les signes typographiques (traits d'union) et les caractères typographiques (espaces), quoique peu nombreux, complètent cette catégorie.

## II. L'orthographe grammaticale

L'orthographe grammaticale est la deuxième catégorie la moins importante de notre corpus si l'on s'appuie sur le nombre de fautes (16.1 %) (A-3). La terminaison fautive des verbes et des participes passés compte pour 34 % des écarts grammaticaux (ex. : « tu profite », B-28). Nous soulignons que la conjugaison des verbes du troisième groupe touche 42 % des fautes de cette sous-catégorie (ex. : « on peut », B-42). Pour ce qui est des participes passés, les conjugaisons impliquant les auxiliaires *avoir* ou *être* occupent pratiquement le même rang (11.6 %).

Les accords grammaticaux en genre et en nombre totalisent 26.7 % des fautes, dont 83.3 % uniquement pour les accords en nombre. Ce type d'accord fautif a majoritairement été identifié entre le déterminant et le nom (ex. : « nos démon », B-228). Ceux qui concernent le genre se rapportent davantage à la relation d'accord en l'adjectif et le nom (ex. : « d'un jolie ipad », B-205).

Dans une proportion semblable, les autres fautes du corpus les cas d'éllision de la voyelle (ex. : « de hier », B-96; « jai », B-104) et par les homophones grammaticaux (ex. : « a Paris », B-114). Deux hapax de notre corpus ont été relevés, soit l'accord d'un adverbe et l'emploi d'un genre fautif d'un nom en fonction de son référent (ex.: « une king » alors que le référent est féminin, B-74).

### **III. La syntaxe**

La syntaxe suit de très près l'orthographe grammaticale (17.4 %) (A-2). À l'intérieur de cette catégorie, plusieurs fautes sont causées par une quelconque construction fautive. Nous notons principalement l'omission de la particule de négation *ne* dans la construction de la phrase négative, constituant 22 % des fautes (ex. : « le char qui part pas », B-282). La construction fautive d'un groupe verbal ou nominal compte pour 10.4 % de cette catégorie (ex. : « le ted », B-310). Le non-respect de la structure de la phrase verbale de base est moins fréquente (7.7 %). En général, il s'agit de l'absence du sujet (64.3 %).

Parmi les autres écarts syntaxiques, l'analyse a permis de relever l'usage d'abréviations (19.8 %) (ex. : « pcq », B-40). Il y a aussi la lisibilité de la phrase (14.8 %) (ex. : « on a réservé les 3 premières nuits, ensuite on va voir, on prévoit aussi changer d'îles au cours de notre séjour, mais rien n'est encore sure, on verra comment ça se passe. bon voyage et merci des conseils!!! », B-80). La substitution pronominale concerne 6 % des fautes (ex. : « y faut », B-264). L'emploi fautif d'un nombre et celui de l'ellipse, ensemble, totalisent 4.4 % des fautes syntaxiques (ex. : « 5 services », B-223; « vino & cheese », B-35). Les autres écarts n'apparaissent pas en nombre suffisant pour que nous les présentions ici. Toutefois, ils sont détaillés dans l'annexe.

#### **IV. Le vocabulaire**

Dans notre corpus, la deuxième composante de la langue la plus touchée par les fautes est le vocabulaire (A-4). Au total, nous en comptons 322 qui sont classées dans cinq catégories, dont deux se manifestent de façon plus significative. D'une part, le registre de langue familier compte pour 67 % des écarts. Dans cette subdivision, le vocabulaire familier représente les occurrences les plus nombreuses (38.8 %) (ex. : « adonnerait », B-8). On fait ici référence au pronom indéfini *on*, aux québécoisismes, aux canadianismes, au *joual* ainsi qu'aux langages vulgaire, enfantin et populaire. Les divers procédés de troncation comptent pour 25.7 % des fautes, dont 85.5 % uniquement pour les apocopes (ex. : « spag », B-36).

D'autre part, on note une fréquence certaine des anglicismes et des emprunts (22.4 %) (ex.: « email », B-31). Il faut noter que les emprunts à une autre langue que l'anglais sont très peu nombreux (4.1 % de cette sous-catégorie) (ex. : « muchos », B-94).

Enfin, un peu plus du dixième des fautes concernent l'homophonie lexicale (ex. : « soutient » pour *soutien*, B-64), l'impropriété (ex. : « monter » au sens *d'aller*, B-72) et les barbarismes (ex. : « rehante », B-231).

## V. La ponctuation

La ponctuation est la composante linguistique la plus marquée de notre corpus avec 32.8 % du nombre total de fautes (A-5). Nous rappelons que, dans cette catégorie, nous analysons conjointement la ponctuation et certaines règles typographiques, et ce, en raison du lien étroit qui les unit.

La moitié des fautes de cette catégorie sont liées à la typographie et, à l'exception d'un hapax, en lien avec l'utilisation des doubles apostrophes. elles se divisent essentiellement en deux classes. La première impute aux espaces blancs, selon leur emploi fautif ou leur omission (36.4 %) (ex. : « mon voyage !! », B-105;

« Julie Laroche, Antoine Bordeleau Landry<sup>43</sup> », B-209). La seconde regroupe les usages justifiés ou non de la majuscule (63.6 %) (ex. : « ON A UN TEST À MATIN!?! », B-291). Nous insistons ici sur l'absence de la majuscule initiale d'une phrase (70.5 %) (ex. : « j'ai un serpent dans ma botte.. », B-270).

Les espaces comptent pour 18.2 % des fautes de ponctuation, dont 78.7 % sont en lien avec la présence fautive d'une espace devant un point d'exclamation (ex. : « ... ted !! », B-309). Dans une même proportion de 13.1 %, d'autres écarts représentent l'emploi fautif de l'espacement devant le point d'interrogation (ex. : « les déjeuner ??? », B-34) et devant le point (ex. : « Martin . », B-75). Le blanc devant les points de suspension touche 1.7 % des fautes (ex. : « nouvelle .... », B-48), même chose pour l'espace fautive devant la virgule (ex. : « Francis Landry<sup>44</sup> , », B-211).

Outre l'emploi non justifié de l'espace, on note également son absence fautive. Ces deux types de faute touchent 6 % des écarts relevés dans le corpus. Son omission devant le deux-points est responsable de 35.7 % de ces fautes (ex. : « Moi: ... », B-291). Les heures écrites sans espace touchent 28.6 % des fautes (ex. : « 19h », B-319). La même proportion concerne l'espace manquante après les points de suspension (ex. : « ...quoi demander », B-222). Enfin, l'espace manquante dans l'écriture d'un pourcentage totalise 7.1 % des écarts (ex. : « 4% », B-301).

---

<sup>43</sup> Souligné par le répondant.

<sup>44</sup> Souligné par le répondant.

Trente-neuf pour cent des autres fautes consistent en un signe de ponctuation manquant. À elle seule, la virgule totalise 65.8 % des omissions (ex. : « Mohamed-Ali Arfa dans le fond », B-295). Dans une proportion semblable, le point d'exclamation et le point de clôture sont les deux autres signes les plus oubliés (respectivement 13.7 % et 14.9 %) (ex. : « j'ai très hâte de commencer ma formation, il me reste que deux étapes à franchir et me voici ENPQ », B-48; « Soirée Marche du relais pour la vie à Héroux ville », B-273).

L'absence fautive d'une virgule représente 65.8 % de tous les signes de ponctuation manquants. Dans cette catégorie, la faute la plus courante de notre corpus concerne le détachement d'une interjection (ex. : « hummmm je fais... », B-17), qui représente le quart des fautes liées à l'absence de la virgule. D'autres écarts retrouvés en nombre significatif concernent le détachement de l'apostrophe (ex. : « Nous on faisait de la plage le jour... », B-21). La mise en évidence du complément de phrase en début de phrase occupe aussi une proportion plus importante des fautes relevées (ex. : « Demain je visite... », B-120). L'ensemble du reste des fautes se répartit de façon similaire et concerne notamment la mise en évidence d'un thème (ex. : « mais tk cette session ci je me suis », B-120). Il est aussi question du détachement d'éléments de la phrase comme la subordonnée (ex. : « c'est qu'on dirait que puisque les gens comprennent pas ça, ils peuvent », B-13), l'adverbe organisateur (« Alors on s'amuse quand », B-21), l'adverbe modalisateur (ex. : « peut-être justement que tu n'as pas voulu », B-178) et les phrases juxtaposées (« on commence à y penser tranquillement pour trouver une date qui nous convient tous j'ai hâte de vous voir et de jaser », B-141). L'absence de la virgule séparant les éléments d'une énumération

figure également dans cette catégorie (ex. : « BONNE CHANCE à mes p'tits chats du Barreau Antoinette Stuart, Gen Chassé, Sonia Loïselle, Guillaume GP, Fanny Rozon Julien L'Abbée Dominic Cormier », B-298). Enfin, l'emploi de la virgule avec les conjonctions de coordination complète cette sous-catégorie (ex. : « Cetais bien mais je me sentais... », B-146).

Totalisant 14.9 % des écarts de ponctuation, l'absence fautive du point est, dans tous les cas, liée à une phrase déclarative à laquelle aucune ponctuation finale n'a été attribuée (ex. : « nous ce vendredi on serait dispo », B-168). Dans une proportion similaire, il en va de même pour le point d'exclamation qui clôture la phrase de type exclamatif (ex. : « Vous êtes tellement belles ensemble », B-198). Parmi les autres fautes, celles-là beaucoup moins fréquentes, on note l'absence du point d'interrogation qui termine la phrase interrogative (ex. : « Ta tu faite ta feuille de note », B-291) et l'absence du deux-points pour annoncer un élément-clé (ex. : « ... je le souhaite maintenant. BONNE CHANCE... », B-298).

L'emploi fautif des différents signes de ponctuation correspond à chaque usage qui n'est pas prescrit par la norme de référence. Pour tous les signes confondus, on compte 7.7 % des fautes de ponctuation. Le plus concerné est le point d'exclamation (ex. : « 10hr!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!! », B-281).

Enfin, on associe 2.9 % des fautes de ponctuation à l'orthographe fautive des points de suspension, soit par la présence superflue ou l'absence d'un point (ex. : « un grain de sel.... une tranche », B-131).

# CHAPITRE 5

## INTERPRÉTATION DES RÉSULTATS

### I. L'orthographe d'usage

#### I.I. Diacritiques

La façon d'orthographier un mot dont l'indice de fréquence est le moins significatif peut, dans certains cas, avoir très peu (voire pas) d'influence sur la langue parlée. Une personne qui lit le mot « école » (B-113) lira fort probablement [e.kɔl] en prononçant le *é* même si l'accent aigu est manquant, tout simplement parce qu'elle connaît le mot et donc sa réalisation phonétique. Pour qu'un diacritique modifie une prononciation, il faudrait que le mot mal orthographié échappe au vocabulaire du lecteur. Dans cette situation précise, il serait hautement probable que la prononciation tienne compte des diacritiques présents ou non, occasionnant une erreur de prononciation (ex. : le terme médical *alopécie*/[a.lo.pe.si] qui serait écrit *alopezie*/[a.lo.pə.si]. Toutefois, à l'extérieur d'un contexte où le

vocabulaire employé est inconnu du lecteur, les diacritiques sont peu (ou pas) impliqués dans le rendu oral d'un mot.

### **I.II. Caractères et signes typographiques**

Le même constat ressort dans l'analyse de l'absence d'un signe typographique comme l'espace ou le trait d'union. Considérée comme une faute par la norme, leur omission n'aura pourtant aucune incidence sur la prononciation d'un mot. Dans notre corpus, c'est ce que montre le cas de l'adverbe « parcontre » (B-144), dont la réalisation phonétique se rapprochera sûrement de [paR.kõtR], même si l'espace entre les deux mots est manquante. L'utilisation des blancs répond à un besoin de lisibilité et d'intelligibilité (OQLF, 2004). Ils n'ont aucun rôle dans le rythme d'un discours, pas plus qu'ils peuvent modifier la forme orale d'un mot. On lira *Ilmangeunepomme.* de la même façon qu'on prononcera *Il mange une pomme.*, à la nuance près que la présentation matérielle du second énoncé demandera moins d'efforts à la lecture grâce aux espaces insérées entre les mots de la phrase. À l'oral, le rythme et la forme du mot ne se trouvent pas modifiés par l'omission d'un blanc.

La même logique s'applique au nom « après midi » (B-238), qui sera prononcé [a.pRɛ.mi.di] malgré l'absence du trait d'union. « L'intérêt essentiel de [ce

signe] est de lever l'ambiguïté entre unités homographes<sup>45</sup> », d'unir des noms ou des nombres et de sceller l'inversion du pronom et du verbe. Contrairement à un diacritique ajouté à une lettre que l'on pourrait identifier par un son (ex. : l'accent aigu sur le *e*, *é*), le trait d'union n'est associé à aucune consonance. On ne peut l'exprimer par un son, tout comme on ne peut l'exprimer par un trait distinctif comme l'intonation montante d'une phrase exigée par le point d'interrogation qui la clôture. Par ailleurs, on pourrait penser que sa position dans une unité composée participe au découpage syllabique. Toutefois, ce sont plutôt les syllabes elles-mêmes qui déterminent l'emplacement du trait d'union (BDL, 2002). En conséquence, la prononciation du mot ne dépend en aucun cas de la présence du signe. Son absence ne sera donc pas un facteur déterminant dans la production orale du mot. Cela rejoint l'idée que l'omission de l'espace ou du trait d'union, dans l'orthographe lexicale, n'intervient pas dans la réalisation phonétique d'un mot. Ces types de fautes ne peuvent donc pas témoigner de l'aspect oral de la langue.

---

<sup>45</sup> Nina Catach, « Majuscules, abréviations, signes du mot, blancs et italiques », dans *La ponctuation*, Paris, Presses universitaires de France, coll. « Que sais-je? », p. 93.

### I.III. Lettres superflues, erronées ou manquantes

Par contre, il en est différent pour un usage erroné de certaines lettres. L'expression « ... mise à part... » (B-156) écrite ainsi n'est pas sans rappeler la liaison consonantique entre le *s* muet du verbe et la voyelle qui suit. Le cas devient intéressant si la personne qui compose le message ne connaît pas ce phénomène de liaison qui suppose que toute consonne finale muette « se lie à la voyelle initiale (ou le *h* muet) du mot qui suit<sup>46</sup> ». Si cet aspect de la phonétique est inconnu pour une personne, à l'écrit, il est possible qu'elle ajoute un *e* afin de transcrire ce qui se rapproche du son produit par la liaison. En ce sens, l'ajout du phonème représente ici une manifestation de l'oral dans l'écrit. Cependant, cette réflexion implique que la personne qui compose le message ait une connaissance erronée ou limitée de la liaison consonantique, ce que nous ne sommes pas en mesure de montrer dans les limites de notre analyse.

L'oralité peut également être traduite par l'usage erroné d'une lettre. La personne qui écrit « ... opstetrice » (B-144) plutôt que *obstétrique* transcrit la prononciation qu'elle associe au mot. À première vue, ce qui retient l'attention, c'est la transcription de la syllabe finale du mot qui aurait dû être représentée par *que* ou qui aurait pu, à la limite, être transcrite par *ke*, rappelant au moins la prononciation attendue malgré l'écriture incorrecte. Toutefois, au-delà de l'orthographe fautive, ce

---

<sup>46</sup> Luc Ostiguy et Claude Tousignant, « La liaison consonantique », dans *Les prononciations du français québécois : normes et usages*, Montréal, Guérin universitaire, 2008, p. 149.

qu'il faut voir, c'est qu'il s'agit plutôt d'une erreur, puisque l'écriture du mot semble résulter d'une méconnaissance du terme et donc de sa prononciation. Et ici, c'est ce qui importe de souligner, parce que cette nuance apportée par la connaissance du mot devient un indice d'oralité dans le discours écrit, essentiellement parce qu'elle offre, chez une personne donnée, l'image acoustique d'un mot telle que perçue par cette même personne. L'écriture devient donc phonétique et représente un accès direct à une prononciation attendue. C'est aussi signe que la lettre erronée peut participer à la représentation de l'oral dans l'écrit.

La présence de lettres superflues peut assumer le même rôle, et même à un degré plus prononcé. À la lecture de « ... Ahhhhnooonnnnn... » (B-227), on peut supposer que les voyelles seront sûrement allongées, ayant pour effet de modifier le rythme de la phrase, probablement en le ralentissant. Ici, le lien entre l'écrit et l'oral apparaît clairement et il se manifeste dans la réalisation phonétique de l'interjection. Le scripteur insiste sur des lettres précises en les multipliant. De toute évidence, son choix stylistique cherche à rendre l'intonation et le rythme du discours oral du locuteur, en l'occurrence, ici, de l'écrivain. On peut penser ici que ce dernier veut manifester un état d'esprit, une certaine émotion.

Par contre, la lettre manquante ne semble pas occuper la même importance dans la transcription de l'oral. Dans l'interjection « a oui » (B-103), l'absence du *h* ne change pas sa prononciation et n'apporte aucune modification au rythme du discours oral. Dans « corretionnel » (B-46), le *c* manquant devrait être ajouté instinctivement par le lecteur, à supposer qu'il connaisse le mot. Dans notre corpus, chaque cas

impliquant une lettre manquante n'affecte pas la prononciation du mot. L'omission d'une lettre ne semble donc pas être un élément représentatif de l'oral dans le discours écrit. Toutefois, il faudrait valider ce constat à l'aide d'un corpus plus large à l'appui, car nous admettons qu'il existe fort probablement des cas où l'omission d'une lettre peut influencer la prononciation d'un mot (ex. : *cas* et *chas*).

#### **I.IV. Écriture fautive des interjections**

L'écriture fautive des interjections aurait pu se classer parmi les lettres ajoutées, erronées ou manquantes. Toutefois, de par la nature des termes écrits fautivement, il nous semblait que la signification de ces erreurs méritait d'être analysée indépendamment. En fait, nous voulions souligner que l'utilisation d'interjections rend la présence des scripteurs plus marquée. À ce sujet, Kleiber (2006) nous rappelle que les interjections avaient déjà été définies par Riegel, Pellat et Rioul (1994) comme étant « des formes simples représentant des cris codifiés<sup>47</sup> ». Plus particulièrement, la valeur émotive de certaines interjections comme *Ah!* et *Ouf!* les relie à des cris naturels et spontanés (Kleiber, 2006). L'interjection est produite instinctivement par un locuteur se trouvant dans une situation précise provoquant une quelconque émotion comme la douleur, la joie, la peur, la tristesse, etc. L'emploi d'interjections dans l'écriture serait donc une manifestation évidente de l'expressivité

---

<sup>47</sup> Georges Kleiber, « Sémiotique de l'interjection », *Langages*, n° 161, 2006, p. 12, consulté le 25 août 2015, URL : <http://www.cairn.info/biblioproxy.uqtr.ca/revue-langages-2006-1.htm>.

et de la spontanéité (Rosier, 2000) du sujet parlant puisque le cri, par définition, ne saurait se réaliser autrement que par la voix. L'interjection s'inscrit donc dans un langage spontané associé à la langue parlée. Ce faisant, le lien entre oral et écrit pourrait s'établir, entre autres, par son emploi dans l'écriture. Par contre, au-delà de cette évidence, ce qui nous intéresse chez certains scripteurs, c'est le soulignement volontaire de l'interjection, notamment par la multiplication de lettres (ex. : « Ahhhhhnooonnnnn », B-227). À l'écrit, la valeur exclamative de l'interjection lui est déjà inhérente, l'accent mis sur cet élément expressif du discours vient donc le moduler, notamment en insistant sur l'allongement phonétique du mot. Par ailleurs, et dans une mesure beaucoup moins certaine, la présence d'une lettre erronée peut elle aussi exprimer une variation phonique proposée par le scripteur (ex. : « AHH nion... », B-252). En quelque sorte, cette prononciation pourrait rappeler le langage infantin et ses *lamentations*. Toutefois, considérant que le *i* et le *o* se côtoient sur le clavier de l'ordinateur, il ne faut pas exclure la possibilité qu'il s'agisse d'une simple faute de frappe.

En somme, pour certains types de faute d'orthographe d'usage, il ne semble y avoir aucune relation entre l'oral et l'écrit. Les espaces et les traits d'union ont montré que leur absence ou leur présence non justifiée n'a aucun effet sur la prononciation d'un mot ou sur le rythme d'un énoncé. Toutefois, un lien étroit est à établir avec les lettres erronées et les lettres superflues. Dans les cas où la présence de ces lettres ne résulte pas d'une faute de frappe, elles peuvent être une manifestation de ce qui est attendu comme rendement oral d'un discours écrit. La même logique prévaut pour les interjections. En ce qui concerne les lettres manquantes, les

messages que nous avons analysés ne laissent pas penser que ce phénomène pourrait intervenir de façon significative sur la réalisation phonétique d'un mot. Néanmoins, l'analyse d'un corpus plus étendu permettrait sans doute d'offrir une perspective plus juste sur ce point précis.

## II. Orthographe grammaticale

### II.1. Terminaisons fautives

Les terminaisons fautives relevées dans notre corpus ont ceci de particulier que, dans la plupart des cas, leur écriture ne change pas la liaison. Toutefois, il existe certaines occurrences où la terminaison fautive a un impact sur la liaison à faire. Là où l'on pourrait prononcer [tu.lʒ.mo:.mã.pa.se.zã.sãbl] pour *tous les moments passés ensemble*, la terminaison fautive du participe passé appelle une autre prononciation : [tu.lʒ.mo:.mã.pa.se.ã.sãbl] pour « tous les moments passé ensemble » (B-61) (le *o* fermé long est ainsi représenté (o:), faute d'avoir en main le logiciel nécessaire à sa transcription). Le respect de toute liaison appartient à un registre de langue plus soutenu. Logiquement, son absence est donc propre au registre familier et, par association, de la langue orale (selon le contexte de communication). Plus spécifiquement, « [l]a production de liaisons facultatives serait [...] en rapport avec la

situation de communication<sup>48</sup> ». Le caractère informel de cette dernière représenterait un « facteu[r] allant à l'encontre de la production de liaisons consonantiques<sup>49</sup> ». Ce faisant, la terminaison fautive, lorsqu'elle exige une prononciation différente, pourrait traduire ce qui est entendu dans la langue orale. Ce serait là un autre lien qui pourrait unir la langue parlée et écrite.

## II.II. Élision de la voyelle

Par ailleurs, à l'intérieur de cette catégorie d'analyse, l'élision de la voyelle, bien que courante, n'est pas la faute la plus fréquente. Toutefois, il semblerait que ce soit un des éléments qui oralisent le plus le discours écrit (dans cette catégorie et sans oublier les terminaisons fautives). En fait, dans la presque totalité des cas d'élisions fautives, l'apostrophe a été omise et la lettre du pronom ou de l'adverbe a été soudée au mot qui suit (proclise). Il est vrai que la prononciation de « taime » (B-61) ([t3m]) sera la même que celle de *t'aime* ([t3m]), indépendamment de la présence ou non de l'apostrophe. Toutefois, la soudure ici faite entre les deux mots pourrait servir à appuyer, voire à souligner la prononciation attendue, la liaison. L'analyse est ici limitée parce qu'il semblerait qu'il s'agisse du seul lien à établir avec le français oral.

---

<sup>48</sup> Luc Ostiguy et Claude Tousignant. *Les prononciations du français québécois*, op. cit., p. 157.

<sup>49</sup> *Ibid.*

### III. La syntaxe

#### III.I. Substitution pronominale

La substitution pronominale représente un faible pourcentage des fautes syntaxiques (environ 5 %). Toutefois, nous considérons que ces écarts sont révélateurs en fonction de notre problématique. C'est pourquoi nous abordons tout de même la question, quoique plus brièvement. Dans notre corpus, les pronoms *il* et *lui* sont les plus concernés par la substitution. Dans les messages analysés, il arrive qu'ils soient remplacés par le pronom *y*, ne pouvant que rappeler la prononciation en [i] de ces mêmes pronoms, comme le montre Léard (1995). C'est de cette façon que *il travaille* devient « y travaille », de l'oral [i.tRa.vaj] (B-174), que *il faut* se transforme en « y faut », de la prononciation [i.fo] (B-264) ou que *il est* est écrit « yer », pour la variation orale [jé] (B-121). Dans tous les cas de substitution des pronoms *il* et *lui*, c'est le pronom *y* qui est utilisé, en référence à la prononciation [i] ou [j]. Cet emploi souligne de façon claire la présence du français parlé dans ces messages ciblés (Léard, 1995). La chute du /l/ qui se constate dans le discours oral est ici représentée par son omission. À l'oral, dans le cas où la chute du /l/ provoque la rencontre de deux syllabes, le hiatus est évité avec la palatalisation du /i/ en /j/, phénomène qui n'échappe pas à certains messages et qui est représenté par l'emploi du *y* soudé au mot suivant (ex. : « yer », B-121). Cette soudure pourrait être interprétée comme une

façon d'obliger la liaison à faire puisqu'il semblerait que l'« on transcrit ce qu'on entend<sup>50</sup> ». Ce qui est certain, c'est que l'écriture est ici phonétique puisque, en dehors de l'économie de temps et d'espace générée par le retranchement d'une lettre, la forme choisie sert à reproduire un son déterminé du discours oral. C'est là que Dejongd fait voir que l'écriture phonétique « permet peut-être de fixer une fois pour toutes la façon dont l'on parle et donc l'on écrit<sup>51</sup> ».

Par ailleurs, la réduction des pronoms telle que présentée dans notre corpus est également le reflet d'un registre de langue familier. Cette caractéristique du français oral sera abordée de façon détaillée plus loin dans notre analyse. Mentionnons tout de même que tout ce qui ne satisfait pas à la norme est réservé à une langue familière propre à une pratique langagière orale. Toute trace de familiarité dans le discours écrit peut donc être interprétée comme l'expression d'une oralité, dans une certaine mesure.

---

<sup>50</sup> Blanche-Benveniste, (2010) « Où est le *il* de *il y a* ? », Travaux de linguistique, n°61, 2010, § 4, consulté le 2 septembre 2015, URL : <http://www.cairn.info/biblioproxy.uqtr.ca/revue-travaux-de-linguistique-2010-2-page-137.htm>.

<sup>51</sup> Aurélia Dejongd, *La cyber@ngue française*, op. cit., p. 62.

### III.II. Solécismes

La lisibilité d'un énoncé représente la difficulté plus ou moins grande d'un lecteur à comprendre un texte (Henri, 1976). Elle peut être influencée par des phrases trop longues, par des énoncés qui ne sont pas fluides ou par des constructions fautives qui nuisent à la logique de la phrase. Ces écarts de syntaxe sont désignés comme étant des solécismes. Dans notre analyse, nous les avons tous notés. Toutefois, chacun n'a pas été analysé en profondeur afin de déterminer précisément de quel type de faute il relève (ex. : anacoluthes). Notre choix s'explique par des raisons de temps et d'espace, mais également par une considération des cinq catégories d'analyse. À elles seules, les constructions syntaxiques fautives auraient pu occuper une place très importante dans notre analyse. Toutefois, notre recherche ne ciblait pas une seule composante de la langue, mais bien cinq. Également, notre objectif était de relever les particularités de la langue écrite pour voir si l'oral s'y retrouve d'une quelconque manière, et non pas d'analyser de façon détaillée chacun des éléments fautifs. Cette façon de faire n'aurait pas convenu à ce type de travail dont l'espace d'analyse est tout de même limité. De ce fait, nous avons ciblé les constructions fautives récurrentes dans notre corpus, à savoir celle de la phrase négative, celle de la phrase verbale de base et de ses éléments constitutifs, que nous identifions comme le groupe nominal, le groupe verbal et le complément, s'il y a lieu. Les autres fautes ont été regroupées dans une sous-catégorie que nous avons appelée *lisibilité*.

### III.II.I. Phrase négative

Comme il a été dit précédemment, la construction de la phrase négative suppose la présence d'une particule de négation (ex. : *ne, n'*) et d'un adverbe (ex. : *pas, plus, guère*, etc.) (Gobbe et Tordoir, 2004). Son omission est condamnée par la norme (ex. : « t'as pas le droit », B-11). Par contre, la langue orale, qui est beaucoup plus permissive (Poisson, 2012), admet plus facilement une telle construction de l'énoncé négatif. En fait, « [i]l y a bien longtemps que le *ne*<sup>52</sup> de négation est un indice parler soutenu<sup>53</sup> » et que cette dislocation (Blanche-Benveniste, 2007) de la construction de la phrase négative se produit à l'oral sans que l'on en soit choqué. Dans notre corpus, sur cinquante-cinq cas de négation, seulement quinze sont construits adéquatement. Sans être généralisée, l'omission fréquente de la particule de négation semble tout de même s'inscrire dans le code en vigueur à l'intérieur de la communication électronique, participant ainsi à établir l'oralité de l'écrit, du moins dans ce contexte donné.

---

<sup>52</sup> Souligné par l'auteur.

<sup>53</sup> Claire Blanche-Benveniste, « Corpus de langue parlée et description grammaticale de la langue », *Langage et société* [En ligne], n° 121-122, mars 2007, § 52, consulté le 10 juillet 2015, URL : <http://www.cairn.info/biblioproxy.uqtr.ca/revue-langage-et-societe-2007-3-page-129.htm>.

### III.II.II. Phrase verbale de base

La phrase verbale de base se décompose obligatoirement en un groupe nominal et en un groupe verbal. Il arrive aussi que le contexte exige un complément. Lorsque cette structure est respectée, on dit de ce type de phrase qu'il est *correct*, que sa construction syntaxique respecte la norme. Lorsqu'un groupe est manquant, on peut parler d'inachèvement (Blanche-Benveniste, 1997) (ex. : « Si vous manquez d'idée pour ce soir les amis! », B-221). De façon générale, ce comportement est associé à celui des locuteurs d'une langue et très peu à l'écrit. Il s'agirait même d'un indice pour comprendre comment se forme le discours. Dans une conversation orale, « les locuteurs hésitent, répètent, se corrigent et laissent certaines parties inachevées<sup>54</sup> ». Cela s'explique par le fait qu'ils ont le loisir de revenir derrière pour préciser certains éléments, ce qui est plus difficile et moins fréquent dans l'écriture. Par conséquent, dans une phrase, l'omission d'un constituant obligatoire ou l'absence des deux pourrait être un indice d'oralité.

Dans notre analyse, il est important de rappeler que la construction fautive de la phrase verbale de base n'est pas à mettre en relation avec la phrase averbale, qui renvoie « aux phrases simples qui ne contiennent pas de verbe prédicatif [ou] aux phrases complexes qui ont un verbe prédicatif (ou des verbes prédicatifs) uniquement

---

<sup>54</sup> Claire Blanche-Benveniste, *Approches de la langue parlée en français*, op. cit., p. 45.

dans la proposition (ou les propositions)<sup>55</sup> ». L'absence d'un groupe obligatoire de la phrase verbale de base ne la rend pas averbale, mais bien non conforme à la norme. Nous avons identifié comme étant fautive toute phrase dont le sens et la compréhension étaient touchés par l'omission d'un constituant obligatoire.

Puisqu'elles ne représentent pas un emploi fautif, nous ne traitons pas des phrases averbales dans notre analyse. Toutefois, nous soulignons tout de même très brièvement que, dans notre corpus, les phrases non verbales ont très souvent une valeur exclamative (ex. : « Quelle belle façon de passer une journée de fête... dans le ménage par dessus la tête... », B-264 ; « super hot la soirée », B-271). Elles deviennent donc des signes d'expressivité que la grammaire relierait davantage à l'oral, même s'il arrive qu'elle se manifeste à l'écrit.

### **III.II.III. Construction fautive du groupe nominal ou du groupe verbal**

Blanche-Benveniste montre que l'oral comprend des « tournures familières<sup>56</sup> » marquées par des « ruptures de construction »<sup>57</sup>. Elles ne sont pas spécifiques de la langue orale puisqu'on en trouve également des exemples écrits. Toutefois, elles sont proscrites par la norme linguistique et, bien que présentes dans

---

<sup>55</sup> Maurice Grevisse et André Goosse, « Phrases averbales et phrases verbales », dans *Le Grevisse grammaire langue française : Le bon usage*, Bruxelles, Éditions De Boeck Université, 2011, p. 234.

<sup>56</sup> Claire Blanche-Benveniste, « Corpus de langue parlée et description grammaticale de la langue », *Langage et société* [En ligne], *op. cit.*, § 6.

<sup>57</sup> *Ibid.*

les deux formes de la langue, leur fréquence dans l'oral leur confère une importance qui ne saurait être ignorée. De même, la construction fautive d'un groupe nominal ou d'un groupe verbal, aussi possible à l'écrit, pourrait être gage d'oralité. C'est ce que l'on peut supposer dans la construction « A soir a grenouille aek Sébastien Chabot Jonathan Croteau Marc-antoine Cloutier » (B-315), qui omet le déterminant accompagnant le nom *grenouille*, rappelant l'écrasement des mots dont parlaient Chanquoy et Gombert (2007). Cette marque de l'oral chercherait à confirmer l'idée selon laquelle la construction fautive d'un groupe nominal ou verbal pourrait traduire une prononciation entendue dans le discours oral.

#### **III.II.IV. Lisibilité**

Comme il a été dit précédemment, en temps réel, il est possible pour un locuteur de revenir sur ses paroles pour apporter des précisions qu'il jugerait importantes à la compréhension du message. À l'écrit, cette autocorrection est moins commune parce que le locuteur essaiera d'exprimer son propos clairement du premier coup. S'il advenait que l'on reproduise le même comportement dans un message écrit, dû aux nombreuses précisions ajoutées au discours, il pourrait en résulter une gêne dans la lecture (Blanche-Benveniste, 1997). C'est entre autres ce qui explique pourquoi, en situation de communication orale, les constructions longues sont plus courantes. Les temps de pause liés à la ponctuation ne sont pas toujours très marqués, tout comme la fluidité peut souvent être entravée par l'organisation des idées. Dans

notre corpus, toutes les constructions fautives ne relevant pas de celle de la phrase de base, de la phrase négative, du groupe nominal ou du groupe verbal ont été réunies dans cette sous-catégorie appelée *lisibilité*. Nous pensons entre autres aux formulations trop longues :

On est alle en visiter plusieurs jusqu a date moi jai eu in coup de coeur pour une maison de 120 ans en campagne mais proche de la ville mais etienne la trouve trop petite alors on continu les recherches sinon la job ca va je fais bcq de technique surtout du drainage avec des bassins de retention je travaille avec swmm et jai qql projets diversifies ici et la mais je te dirais que je ne suis pas passionnee par exemple mais jespere que ca viendra! (B-76)

Ici, on remarque toutefois un lien étroit avec la ponctuation réduite qui participe à l'effet de longueur de la phrase. Certains marqueurs de relation aident à organiser les idées. Toutefois, la longueur de la phrase et la ponctuation quasi absente gênent la compréhension.

### III.III. Abréviations

Les abréviations servent à « [d]ire un maximum de choses en un minimum d'espace et de temps<sup>58</sup> ». À l'oral, on reconnaît l'utilisation d'abréviations qui proviennent de mots tronqués (Neuman, 2004) (ex. : « photos », B-158). On note aussi celles où l'on substitue un point à la finale plus ou moins longue d'un mot (ex. : *vol.* pour *volume*). Il y a également le sigle et l'acronyme. Le premier est épelé

<sup>58</sup> Aurélia Dejond, *La cyberl@ngue française, op. cit.*, p. 97.

(ex. : « TBI », B-18) et le second est oralisé (ex. : [o:v.ni] pour *OVNI*, le *o* fermé long est ainsi représenté (o:), faute d'avoir en main le logiciel nécessaire à son écriture). À l'écrit, on ajoute le symbole qui sert à remplacer un mot (ex. : « & » pour *et*, B-136). L'abréviation par troncation, les sigles et les acronymes ont ceci de commun qu'ils peuvent se joindre au lexique oral. Toutefois, le symbole ne pourra jamais y figurer. Existe-t-il un lien à faire avec l'oral? Si l'on considère que la langue parlée est une langue vivante et dynamique, sans doute. Le recours aux abréviations est susceptible de rythmer le discours autrement que si les mots se présentaient sous leur forme longue. Toutefois, à l'écrit, il serait tout autant probable qu'il s'agisse d'un moyen d'« aller droit au but<sup>59</sup> » en économisant temps et espace. Ce faisant, notre analyse n'en tient pas davantage compte. Toutefois, les formes de troncation associées au vocabulaire semblent beaucoup plus révélatrices. C'est pourquoi nous en discuterons plus loin.

#### **IV. Vocabulaire**

Il serait fautif de réduire le vocabulaire à l'ensemble des mots qu'utilise une langue pour se manifester. Il est l'héritage d'une langue, son gage identitaire. Le vocabulaire exprime la diversité des usages pratiqués. Il regroupe les mots de la langue, ses expressions et les classe sur un continuum allant d'un registre familier à une langue soutenue. Dans notre analyse, le nombre d'occurrences reliées à cette

---

<sup>59</sup> *Ibid.*

catégorie fait de cette composante un objet d'analyse fort intéressant en regard de notre problématique.

#### **IV.I. Barbarismes**

Dans notre corpus, les barbarismes morphologiques analysés concernent tous, à une exception près, des abréviations. D'emblée, nous n'associons pas leur utilisation à une influence marquée de l'oral. Personne ne prononcerait [ɛs.ɛR.ɛm] en lisant « srm » (B-64) pour *sûrement*. Toutefois, le fait d'utiliser une abréviation, bien qu'erronée, est une volonté affirmée de raccourcir le message, voire de le rythmer. Il semble qu'un parallèle pourrait être fait avec le rythme de l'oral, plus précisément avec le recours à des procédés de troncation pour raccourcir les mots. Comme il a été mentionné précédemment, encore faudrait-il que les abréviations utilisées soient des mots tronqués lexicalisés (ex. : « photos », (B-158), des sigles (ex. : « TBI », B-18) ou des acronymes (ex. : *cégep*). Seuls ces types d'abréviations sont associés à une prononciation reconnue. Les mots réduits et les acronymes se lisent comme tout autre mot et les sigles sont lus alphabétiquement. Dans ces cas, le lien à établir entre le rythme de l'oral et le discours écrit serait plus défini. Or, avec des abréviations comme « tjrs » (B-64) pour *toujours* ou comme « ds » (B-77) pour *dans*, il semblerait que nous ne disposions pas des matériaux nécessaires pour démontrer le lien entre

oral et écrit. Pour l'instant, ces abréviations relèveraient davantage de l'économie de temps et d'espace<sup>60</sup>.

#### IV.II. Homophonie lexicale

À l'intérieur des messages analysés, l'homophonie lexicale ne paraît avoir aucun impact sur la lecture du message ou sur sa compréhension. Sur les sept cas relevés, aucun homophone n'influence la prononciation du mot, pas plus qu'il ne modifie le rythme qui pourrait être associé à sa lecture. L'énoncé « à la portée de tous » (B-31) aura la même prononciation que *à la portée de tous*. La seule nuance qui existe en est essentiellement une de sens. Or, à l'oral, rien n'y paraît. Ce n'est qu'à l'écrit qu'une analyse particulière doit être faite pour choisir le bon terme. En ce sens, nous n'insisterons pas sur ce point, nous contentant de souligner que, dans les cas qui nous concernent, les homophones lexicaux ne permettent pas d'identifier des traces de l'oral dans le discours écrit. Mentionnons tout de même qu'ils auraient toutefois pu le faire si leur orthographe fautive avait supposé une liaison à faire avec le mot qui suit (ex. : *Il est près à partir.* / [il.ɛ.pʁɛ.za.paʁ.tiʁ] plutôt que *Il est prêt à partir.* / [il.ɛ.pʁɛ.ta.paʁ.tiʁ]).

---

<sup>60</sup> *Ibid.*, p. 97.

### IV.III. Anglicismes et emprunts à une autre langue

Dans notre corpus, les anglicismes et les emprunts non justifiés à une langue autre que l'anglais comptent pour un peu plus du cinquième des écarts relevés. En ne considérant pas les trois seuls emprunts faits à une langue autre que l'anglais, soit l'espagnol et l'italien, on compte 69 occurrences (ex. : « Chilling au parc de la mauricie », B-210).

L'emprunt linguistique est entre autres justifié par le fait que « les langues ne [semblent pas pouvoir] se suffire à elles-mêmes, c'est-à-dire qu'elles ne peuvent répondre à tous les besoins de communication de leurs utilisateurs sans emprunter à d'autres langues<sup>61</sup> ». La perméabilité d'une langue aux autres langues paraît inévitablement dans les divers contextes de scolarisation, d'industrialisation, d'urbanisation, d'informatisation et de mondialisation (Loubier, 2011). Leur présence dans le corpus lexical québécois est donc inévitable, quoique toujours très critiquée et généralement condamnée par l'usage ou, évaluée négativement.

Selon Forest, les anglicismes lexicaux sont les plus nombreux dans notre vocabulaire, « [témoignant] avec éloquence et volubilité, avec réalisme aussi, de notre

---

<sup>61</sup> Christiane Loubier, *De l'emprunt linguistique* [En ligne], 2011, p. 5, consulté le 5 septembre 2015, URL : [https://www.oqlf.gouv.qc.ca/ressources/bibliotheque/terminologie/20110601\\_usage\\_emprunt.pdf](https://www.oqlf.gouv.qc.ca/ressources/bibliotheque/terminologie/20110601_usage_emprunt.pdf).

situation politique depuis 1759<sup>62</sup>. » Il ajoute que c'est également notre situation économique qui trouve ses repères dans ces emprunts. Cela s'explique notamment par le fait que l'anglais est la langue courante du progrès, qui se manifeste dans l'évolution des techniques et de la science. La langue française a donc suivi cette évolution *américanisée* de près, lui empruntant au passage une partie de son vocabulaire anglais. Pour Forest, l'anglicisme lexical s'impose comme un témoignage de notre identité et de notre mentalité, nous, « Français... d'Amérique<sup>63</sup> ». Avec autant d'occurrences dans chacune des sphères de notre vie, c'est pourquoi les anglicismes lexicaux font partie intégrante du vocabulaire français et français québécois. Les anglicismes sémantiques et morphologiques suivent le même raisonnement. Leur présence dans le lexique québécois résulte de la cohabitation étroite de l'anglais et du français, mais également de notre négligence à consulter un dictionnaire (Forest, 1996). Pour un peu que l'on comprenne l'anglais, on emprunte le sens d'un terme et on l'associe à un mot français. L'effort de traduction est présent puisque le terme utilisé existe bel et bien dans la langue française. Toutefois, la méconnaissance de notre propre langue occasionne la production d'anglicismes puisque le signifiant du mot choisi en français ne correspond pas à celui qui lui est attribué en anglais. Forest montre que nous traduisons littéralement de l'anglais au français. Il donne en exemple l'expression *washer* qui, pour nous, désigne une laveuse (1996). Or, une laveuse ne représente pas une machine, mais bien une personne. Nous devrions donc dire lave-linge. Toutefois, notre certitude de la signification du mot anglais perturbe le processus de traduction et nous nous arrêtons

---

<sup>62</sup> Jean Forest. « Anglicismes lexicaux », dans *Anatomie du parler québécois* [1996], Montréal, Triptyque, 1999. p. 35.

<sup>63</sup> *Ibid.*

à trouver l'équivalent lexical français, ne vérifiant pas la valeur sémantique du mot choisi. La langue française doit donc composer avec des mots et des expressions qui, en regard de la norme, ne lui appartiennent pas.

Comme le souligne Maltais, si certains anglicismes sont intégrés en français à titre d'emprunt attesté dans les ouvrages de référence (ex. : beurre d'arachide/*peanut butter*), tous les autres reçoivent un jugement dépréciatif de la part du cadre normatif (ex. : coupe-vent/*windbreaker*) (1990). Tous les termes dont l'emploi ne respecte pas la politique linguistique sont plutôt relevés dans un registre de langue familier qui, constitué d'écarts de la langue, s'oppose au français dit *correct*. En dehors d'utilisations servant à rendre une réalité précise ou un message oral, la langue familière ne s'exprime pas à l'écrit. C'est pourquoi elle est associée à l'oral (Blanche-Benveniste, 1997). Ce qu'il faut comprendre c'est que, pour la littérature, le seul emploi d'un anglicisme sert à associer un discours à un registre de langue familier et l'emploi de ce registre est suffisant pour reconnaître à un énoncé son caractère oral. Si ce sont là les conditions nécessaires pour identifier certaines caractéristiques du français parlé, dans notre corpus, les nombreuses occurrences associées aux anglicismes participent assurément à ancrer les statuts analysés dans une langue orale.

#### IV.IV. Registre de langue familier

##### IV.IV.I. Pronom indéfini *on*

Notre analyse du vocabulaire montre que le pronom *on* occupe le quart des fautes liées au registre de langue familier. Ce pronom « a ceci de particulier qu'il peut référer aussi bien à une personne précise qu'à un générique, à un collectif clairement identifiable qu'à un groupe de personnes à l'étendue et aux limites vagues ; il peut inclure ou exclure le locuteur, renvoyer aussi bien aux interlocuteurs qu'à de tierces personnes<sup>64</sup>. » D'un point de vue normatif, il appelle la troisième personne du singulier. C'est pourquoi son emploi dans le sens de *nous* appartient au registre de langue familier : « belle game les boys, belle victoire d'équipe, on a su rebondir malgré la difficulté » (B-159). Lorsque le pronom réfère à une ou à plusieurs personnes spécifiques, il faut le relier à la personne grammaticale correspondante. En additionnant un *je* à un *nous*, on obtient un *nous*. C'est selon cette règle que le groupe *Gabriel, Mahéva et moi* se traduit par la première personne du pluriel (*nous*) et non par la troisième personne du singulier (*on*). Le pronom *on* n'est permis que lorsqu'il existe une zone grise dans l'identification du référent. Il est alors correct de dire *on a longtemps pensé que le soleil tournait autour de la terre*. Ici, *on* ne réfère à aucune personne en particulier ni à aucun groupe précis. Le sujet est donc flou, ce qui justifie

---

<sup>64</sup> Frédéric Landragin et Noalig Tanguy, « Référence et coréférence du pronom indéfini *on* », *Langages* [En ligne], n° 195, mars 2014, p. 99, consulté le 27 juillet 2015. URL : <https://www.cairn.info/revue-langages-2014-3-page-99.htm>.

l'emploi du pronom indéfini. On dit donc que cette utilisation devrait se limiter au discours oral, où l'expression de la langue familière est présente, sans toutefois être normée. C'est un peu ce principe que reprend Blanche-Benveniste (1997) lorsqu'elle fait voir que « [c]e qui s'écrit, c'est la langue du dimanche et non la langue de tous les jours<sup>65</sup>. » C'est pourquoi, à l'écrit, « les *on* [...] du parlé deviennent des *nous*<sup>66</sup> ».

Ce qui intéresse dans notre corpus, c'est la prédominance du pronom indéfini « on ». Le pronom *nous* n'apparaît qu'à que de très rares occurrences, tellement qu'il nous est même impossible de parler d'une alternance entre le *on* et le *nous*. Il faut rappeler que, dans 52 des 59 cas où le sujet représente la première personne du pluriel, c'est le pronom indéfini *on* qui est retenu. C'est donc dire que le *nous* s'exprime correctement dans seulement sept cas. Si l'on associe le *on* à une langue dite familière (Landragin, 2014) et que cette même langue est une caractéristique dominante du français parlé (Blanche-Benveniste, 1997), alors la présence récurrente du *on* dans notre corpus se veut une marque de la langue orale en français, rejoignant l'idée que le discours spontané associé aux échanges oraux partage ses repères aux communications établies sur *Facebook*.

---

<sup>65</sup> Claire Blanche-Benveniste, *Approches de la langue parlée en français*, op. cit., p. 9.

<sup>66</sup> *Ibid.*

#### IV.IV.II. Réduction pronominale

La réduction du pronom *cela* est un phénomène relativement présent dans notre corpus (ex. : « Ça s'en vient! », B-3). Comme le mentionne Galet, « [c'est] bien représentati[f] de la façon courante dont nous nous exprimons<sup>67</sup> ». Le pronom *ça* appartient au registre de langue familier. La norme condamne donc son usage à l'écrit, le réservant à l'oral. En considération de cette règle, dans notre corpus, chaque occurrence du pronom *ça* peut donc s'avérer être une trace d'oralité puisqu'il exprime la familiarité du propos en contexte d'échanges spontanés.

#### IV.IV. III. Métaplasmes

Dans notre corpus, le quart des fautes liées au registre de langue familier relèvent des métaplasmes, soit « une opération qui altère la continuité phonique ou graphique du message<sup>68</sup> ». La rhétorique reconnaît quatre opérations qui jouent sur l'aspect sonore ou graphique des mots : l'addition, la suppression, la substitution ou la permutation d'unités phonétiques ou morphologiques (Groupe  $\mu$ , 1970).

---

<sup>67</sup> Yvette Galet, « L'illustration des caractéristiques de l'oral et leurs implications », *La pratique de la langue : Le français en question(s)*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 1998, p. 100.

<sup>68</sup> Groupe  $\mu$ , « Les métaplasmes », *Rhétorique générale*, Paris, Larousse, coll. « Langue et langage », 1970, p. 50.

En ce qui nous concerne, la morphologie des mots est largement et exclusivement modifiée par une suppression, c'est-à-dire le retrait d'une des unités morphologiques d'un mot. Cette « suppression peut être plus ou moins importante et se faire par l'avant, l'arrière, ou à l'intérieur du mot<sup>69</sup>. » Après analyse des messages recueillis, nous obtenons des occurrences pour chacune des formes de troncation. La plus fréquente est l'apocope, soit le retranchement d'un ou de plusieurs phonèmes à la fin d'un mot (ex. : « tsé », B-15). Quoique peu fréquentes, la syncope et l'aphérèse se manifestent également dans notre corpus. La première étant la suppression d'un ou de plusieurs phonèmes à l'intérieur du mot (ex. : « ptits », B-77) et la seconde appliquant le même procédé, mais au début du mot (ex. : « i fa », B-247). Ces procédés d'abrègement sont utilisés à l'oral, mais également à l'écrit, où ils permettent de rendre fidèlement l'oral (BDL, 2002).

Nous l'avons souligné, dans notre échantillon de messages, l'apocope compte le plus d'occurrences. À l'oral, on l'utilise pour créer des mots courts. Lorsqu'il est employé à l'écrit, ce procédé sert à « adopter le rythme de la langue parlée<sup>70</sup> », mais également la forme. La syncope et l'aphérèse sont utilisées sous les mêmes motifs, à cela qu'on ajoute qu'elles permettent également de « souligner la familiarité du discours<sup>71</sup> ». Ce qu'il faut comprendre, c'est que ces procédés linguistiques, lorsqu'ils sont utilisés à l'écrit, par définition, servent à rendre l'oral en reproduisant sa rythmique et sa forme. Et, puisqu'on ne saurait leur attribuer d'autres fonctions plus

---

<sup>69</sup> *Ibid.*, p. 54.

<sup>70</sup> Office québécois de la langue française, « Apocope, aphaérèse et syncope », *Banque de dépannage linguistique*, *op. cit.*

<sup>71</sup> *Ibid.*

significatives que celle de transcrire la forme orale de la langue, leur seule présence dans notre corpus est une trace certaine du français parlé, sans compter que ces formes de troncation sont associées à un registre familier qui ne saurait être accepté dans une langue écrite dite *standard*. La personne qui écrit « p'tits chats » sait que l'orthographe exacte de l'adjectif est *petits* (B-300). Elle souligne même la suppression d'une lettre en la substituant par une apostrophe. C'est là que s'exprime le choix linguistique, mais davantage stylistique dans la situation qui nous intéresse. C'est que la personne qui écrit en omettant consciemment un phonème et en ponctuant cette absence par un signe graphique insiste sur la prononciation viciée qu'elle souhaite associer au mot. À l'écrit, l'utilisation de la syncope vient donc appuyer la volonté de rendre la langue parlée, mandat rempli par le rythme que crée la suppression du *e*.

Il en va de même pour l'apocope « jcrois » (B-59). À l'écrit, jamais un pronom n'est soudé au verbe, pas plus qu'il n'arrive que le *e* du pronom *je* s'élide devant une consonne. Ces deux règles, qu'il semble justifié de considérer comme étant acquises chez les participants, ne semblent pas avoir été enfreintes sans but précis. si ce n'est que de traduire la rythmique orale. De plus, la soudure entre le pronom et le verbe peut manifester l'appartenance d'un mot à une prononciation donnée, mise de l'avant par le scripteur ayant choisi cette orthographe.

Dans la même perspective d'analyse, l'aphérèse « c'tait » (B-41) est constituée d'un des deux verbes les plus utilisés : *être*. Cela ne saurait suffire à assurer que tous les participants de notre étude connaissent son radical à l'imparfait

de l'indicatif, mais il semble tout de même peu imprudent de le présumer. Il se peut que l'omission de la lettre initiale du verbe résulte d'une faute d'inattention ou, puisque l'écriture transite par un clavier, d'une vitesse de frappe trop élevée. Toutefois, il se peut également qu'elle puisse être attribuée à un acte réfléchi ou non de la part de la personne qui émet le message, soulignant ainsi une volonté stylistique quelconque. Tenant compte que l'effet premier de cet amuïssement du phonème initial est de rappeler le français oral dans son registre familier, il apparaît bien que l'utilisation de l'aphérèse dans un contexte écrit se veut être une manifestation de l'oral.

Enfin, Monique Nemni fait voir que les registres familier et populaire servent de « langue vernaculaire<sup>72</sup> alors que le français dit plus standard représente la « langue véhiculaire<sup>73</sup> ». C'est donc dire que la langue des communications écrites officielles se colle à un français normatif alors que celle des échanges oraux s'en éloigne. Dans notre corpus, le registre de langue familier touche tout près du cinquième de l'ensemble des fautes, ce qui semble souligner une manifestation évidente de l'oralité de la langue française dans les messages recueillis.

Dans l'ensemble, deux éléments significatifs rapprochent la langue de notre corpus d'un registre familier : le pronom indéfini *on* et la troncation de certains mots. D'une part, dans les 100 messages, le pronom *on* est presque exclusivement utilisé

---

<sup>72</sup> Monique Nemni, « Le français au Québec : représentation et conséquences pédagogiques », *Revue québécoise de linguistique* [En ligne], vol, 26, n° 2, 1998, p. 162, URL : [http://www.erudit.org/revue/rql/1998/v26/n2\\_603158ar.pdf](http://www.erudit.org/revue/rql/1998/v26/n2_603158ar.pdf).

<sup>73</sup> *Ibid.*

dans le sens de *nous*. Cet emploi est davantage associé à la langue familière ou orale (De Villers, 2015).

D'autre part, la langue familière se traduit par la troncation des mots, que ce soit par l'apocope, par l'aphérèse ou par la syncope. Comme le reconnaît l'Office québécois de la langue française, ces procédés sont généralement utilisés à l'oral et à l'écrit, dans la langue courante ou familière (2002). À l'écrit, leur utilisation sert à rendre l'oral. Le retranchement d'une partie d'un mot participe à la familiarité de l'énoncé, principalement en reproduisant le rythme et la forme de la langue parlée. Les divers procédés de troncation sont donc des occurrences du français parlé dans les discours écrits que nous avons analysés.

## **V. La ponctuation**

Nous terminons notre analyse avec, d'une manière certaine, la composante du discours la plus significative lorsque vient le temps d'établir un parallèle entre la langue orale et la langue écrite : la ponctuation. Nous ne saurions faire autrement puisque, par définition, il s'agit du rôle premier de la ponctuation que de rendre l'oral, principalement par ses pauses et par ses intonations (Védénina, 1973).

Dès lors qu'il passe à l'écrit, un destinataire est contraint de ponctuer son discours puisque son intonation et son débit ne peuvent rendre le rythme ni la

cohérence du propos. Le scripteur fait donc intervenir différents signes graphiques pour signifier le ton qu'il souhaite donner à son message, mais également pour organiser ses idées de façon logique. Il utilisera la virgule pour marquer des pauses ou pour séparer des éléments de la phrase. Un ton plutôt expressif sera traduit par l'utilisation d'un point d'exclamation alors qu'une question sera marquée par un point d'interrogation. À l'écrit, le doute ou l'hésitation sera rendu par les points de suspension. Tous ces signes, et bien d'autres encore, s'inscrivent à l'intérieur d'un code de l'écrit, la ponctuation, qui trouve son équivalent, à l'oral, principalement dans le débit et l'intonation.

Comme il a été dit, la ponctuation « aide à la construction, exprime les pauses, les sentiments, l'intonation et participe au sens [...] »<sup>74</sup>. Sa volonté de traduire l'oral est donc inhérente à son emploi et à son effort de correspondance avec les faits de prononciation. Toutefois, si « c'est en partie vrai pour la lecture d'un texte[,] [c]'est faux pour la plupart des autres situations de langue parlée »<sup>75</sup>. C'est pourquoi tout écrit ponctué peut laisser voir des traces de l'oralité du discours, mais à des degrés différents. Dans le corpus qui nous intéresse, il nous a semblé évident que la ponctuation participait activement à l'oralité des messages analysés, d'une part par son absence, et d'autre part par le soulignement et la multiplication de certains signes. Nous avons donc précisé notre analyse en cherchant à identifier à quel degré chacune des composantes de la ponctuation intervient dans la transcription de l'oral.

---

<sup>74</sup> Nina Catach, *La ponctuation*, *op.cit.*, p. 49.

<sup>75</sup> Claire Blanche-Benveniste, *Approches de la langue parlée en français*, *op. cit.*, p. 32.

## V.I. Majuscules

À l'écrit, le début d'une phrase est ponctué d'une majuscule. À l'oral, c'est plutôt la pause plus ou moins marquée entre deux énoncés qui soulignera la fin d'une phrase et le début d'une autre. Considérant cet aspect, la présence ou non des majuscules n'est pas vraiment une caractéristique du français parlé. Par contre, la présence de virgules, de points-virgules, de deux-points et du point final d'une phrase, quel qu'il soit, sera davantage porteur de l'oralité du discours puisqu'ils obligent tous une pause d'une durée variable. Ce faisant, dans notre corpus, les nombreuses occurrences concernant l'omission de la majuscule en début de phrase ne traduisent pas autant l'aspect oral de la langue que peut le faire l'absence de la ponctuation finale ou de signes graphiques, fautes également très fréquentes dans les messages analysés (un peu plus de 10 % de l'ensemble des fautes).

À l'opposé, l'emploi fautif d'une majuscule semble avoir un lien étroit avec l'oral. Dans la plupart des cas, la majuscule semble être un soulignement de la part de l'auteur. Celle qui écrit « ÇA c'est une belle soirée d'halloween Enzo Zirguleo<sup>76</sup> » (B-226) module la valeur interjective déjà attribuée au pronom *ça* en insistant sur cet élément à l'aide de la présentation matérielle. La personne qui lit cette phrase saura qu'elle doit accentuer l'interjection. Sa prononciation sera donc influencée par ce soulignement. En ce sens, la majuscule peut intervenir dans l'intonation du français parlé.

---

<sup>76</sup> Souligné par la répondante.

## V.II. Signes de ponctuation manquants

Déjà avec la majuscule, nous avons abordé la notion de rythme que nous analysons ici plus en profondeur. À l'écrit, il est assuré par l'organisation syntaxique obtenue par le recours aux virgules, aux points-virgules, aux deux-points et aux points, quels qu'ils soient (point, points de suspension, point d'exclamation, point d'interrogation). Ces signes représentent une pause plus ou moins longue dans la lecture orale d'un message. Habituellement, on peut tenir pour acquis qu'un lecteur type a appris qu'il doit faire une courte pause après une virgule et en faire une plus longue après un point final. C'est le code. À ce sujet, Védénina rappelle ce que Diderot disait de la ponctuation :

Le repos de la voix dans le discours et les signes de la ponctuation dans l'écriture, se correspondent toujours..., la virgule marque la moindre de toutes les pauses, une pause presque insensible, un point-et-virgule désigne une pause un peu plus grande; les deux-points annoncent un repos encore un peu plus considérable et le point marque la plus grande de toutes les pauses<sup>77</sup>.

Il s'agit donc d'une question de rythme, de débit. Une vitesse d'élocution rapide assure un enchaînement très dynamique entre deux énoncés et même entre les éléments d'une même phrase. La rapidité avec laquelle l'émetteur peut transmettre son message oral influence donc l'utilisation de la pause que recommandent les divers signes de ponctuation. Cet « arrêt de la voix<sup>78</sup> », (Gaillard, 1956; cité par Védénina) se retrouve donc écourté, voire quasi imperceptible pour le destinataire. À l'intérieur de notre corpus, l'omission d'un signe de ponctuation (et non typographique) est la

---

<sup>77</sup> Ludmilla G. Védénina, « La transmission par la ponctuation des rapports du code oral avec le code écrit », *Langue française* [En ligne], n°19, 1973 : p. 33, consulté le 21 juillet 2015, URL : [http://www.persee.fr/doc/lfr\\_0023-8368\\_1973\\_num\\_19\\_1\\_5639](http://www.persee.fr/doc/lfr_0023-8368_1973_num_19_1_5639).

<sup>78</sup> *Ibid.*, p. 34.

deuxième faute la plus fréquente. Dans certains cas, l'absence donne lieu à des phrases (trop) longues et, dans tous les cas, l'omission d'un signe de ponctuation crée un rythme rapide qui, à l'oral, peut s'exprimer par un débit accéléré. Pour nous, c'est un lien étroit entre écrit et oral, à supposer que la faute commise n'incombe pas à la vitesse de frappe du scripteur. Puisqu'il s'agit d'une situation de communication en temps réel entre deux interlocuteurs, le discours oral est associé à l'instantanéité et à la spontanéité. Le débit est donc susceptible d'être plus rapide que le rythme proposé par un discours écrit. Un message rédigé sans ponctuation, ou presque, peut être l'équivalent d'un débit d'élocution rapide où les pauses, s'il y en a, sont très courtes (lire quasi absentes). Sachant que l'oral est habituellement un acte d'improvisation alors que l'écrit suppose une plus grande réflexion, pour nous, un message avec peu de ponctuation peut être une manifestation du discours oral spontané, celui qui s'exprime par un locuteur qui ne fait pas d'analyse systématique des temps de repos entre segments ou phrases. Le message *Facebook* écrit avec peu de ponctuation pourrait donc être un acte de rédaction spontané reflétant ce qu'il serait s'il était exprimé oralement, contrairement à une situation d'écriture qui permet un temps de réflexion plus grand.

Par ailleurs, à l'intérieur de notre corpus, le quart des fautes associées à l'emploi non justifié d'un signe de ponctuation concernent les points de suspension. Il s'agit d'une zone de réflexion intéressante si l'on considère que ce signe sert à rendre un non-dit, une hésitation, une omission volontaire ou un *etc.* (Catach, 1994) Pourquoi utiliser de façon fautive les points de suspension si ce n'est que pour accentuer ce silence qui ponctuait le discours oral ou encore pour représenter ces

« euh » qui ponctuent le discours? Catach nous rappelle que, pour Claudel, « un point, c'est tout; trois points, ce n'est pas tout<sup>79</sup> ». C'est toute la charge du non-dit qu'ils portent dans leur silence. Leur utilisation répond donc à une volonté d'insister sur ce temps de réflexion.

### V.III. Multiplication d'un signe de ponctuation

Aussi, notre corpus montre un phénomène fort intéressant en regard de l'oralité de la langue écrite : l'emploi fautif du point d'exclamation. Ce « signe[,] essentiellement expressif » (Termium Plus®, 2012), transcrit à l'écrit une intonation que l'on souhaiterait associée à un énoncé oral pour exprimer la surprise, l'étonnement, etc. Les règles de ponctuation prévoient l'utilisation d'un seul point à la fin d'une phrase. Toutefois, « pour amplifier l'expression d'une vive émotion<sup>80</sup> », il est justifié de le doubler ou de le tripler. Au-delà de ce nombre, la norme considère l'emploi comme étant fautif. Dans notre corpus, la présence d'une série plus ou moins longue de points d'exclamation (variant de 4 à 18) tend à montrer, certes, une volonté expressive de la part du scripteur, mais une volonté qui semble dépasser la simple mise en évidence d'une émotion. Dans un premier temps, il est à supposer que le destinataire du message, en utilisant un nombre plus ou moins élevé de points d'exclamation, souhaite appuyer (davantage que souligner) l'émotion de façon

<sup>79</sup> Nina Catach, *La ponctuation*, *op. cit.*, p. 49.

<sup>80</sup> Bernard Tanguay, « Le point d'exclamation », dans *L'art de ponctuer* [1996], Montréal. Québec Amérique, 2006, p. 198.

graphique, un peu à la manière d'un indice qui guiderait le lecteur dans la reconnaissance de cette même émotion (ex. : « ...programme!!!!!!! », B-66). Ce dernier serait ainsi prévenu de l'importance toute particulière à accorder à cette émotion. Dans le code de rédaction, à lui seul, le point d'exclamation peut servir à marquer la présence d'une émotion, entre autres choses. Dès lors, à la lecture d'un message, un destinataire connaissant ce même code reproduit l'intonation montante associée au signe de ponctuation utilisé. Ce sont là les conditions nécessaires à la fonction expressive du point d'exclamation : un scripteur qui l'utilise pour traduire la modalité exclamative de son discours et un lecteur qui reconnaît la valeur expressive du message de par l'utilisation du signe. C'est pourquoi nous croyons, dans un deuxième temps, que son usage multiple pour une même phrase devient, dans le français écrit, une trace tangible de la volonté de traduire non seulement l'expressivité du discours oral, mais également le degré de cette charge exclamative. Avec le point d'exclamation, signe qui porte bien son nom, le scripteur attribue déjà au discours son caractère expressif puisque la fonction du signe se retrouve remplie dès lors qu'il est ajouté à la fin d'une phrase. Sa seule présence suffit à « signal[er] les réactions personnelles immédiates du locuteur, cris, appels, injonctions, souhaits, répliques positives ou négatives, etc., permettant de faire passer à l'écrit une expressivité directe, sans autre construction [...]»<sup>81</sup>. Ne pouvant rendre l'émotion à l'oral en la transmettant par l'intonation appropriée, il serait donc possible que la multiplication du point d'exclamation, à l'écrit, matérialise la volonté d'exprimer l'intensité de l'émotion ponctuée, un peu pour pallier l'absence physique du destinataire. Ainsi, plus le nombre de points d'exclamation serait élevé, plus le scripteur chercherait à insister

---

<sup>81</sup> Nina Catach, *La ponctuation, op. cit.*, p. 63.

sur l'émotion partagée, un peu comme si l'écrit pouvait la rendre quantifiable. Donc, au-delà de la volonté de marquer une émotion de façon significative, le scripteur qui utiliserait plusieurs points d'exclamation chercherait à mesurer son intensité. Dans les cas où leur usage serait multiple pour une seule et même phrase, les points d'exclamation ne seraient donc plus seulement des indicateurs d'intonation cherchant à rendre une émotion. Ils deviendraient des modificateurs et des amplificateurs d'émotion(s), au même titre que les adverbes peuvent modifier le sens d'un adjectif. À l'écrit, comme à l'oral, *je suis content* et *je suis très content* se différencie par une nuance claire assumée par l'adverbe *très*. S'il fallait mesurer l'intensité de ces deux énoncés, il serait raisonnable de penser que la personne qui est *très contente* ressent une émotion plus forte que celle qui *est contente*. Nous appliquons la même logique au nombre de points d'exclamation utilisés à la fin d'une même phrase. À l'écrit, nous ferions la même distinction entre *Je suis content!* et *Je suis content!!!!!!!!!!*. A priori, le second énoncé traduit une émotion plus vive. Enfin, la charge expressive des points d'exclamation est déjà un signe d'oralité en soi. Par contre, le nombre utilisé serait un indicateur du degré de cette expressivité et donc le reflet du caractère émotionnel associé au discours oral, avec tout ce que la production de la parole comporte comme traitement de l'intonation, qu'elle soit naturelle ou exagérée. Cela rejoint ce que Dejongd dit lorsqu'elle souligne que « les règles grammaticales de ponctuation sont délaissées au profit de l'émotion<sup>82</sup> ».

Bref, de par la définition même de la ponctuation, il est entendu que les signes s'y rattachant sont à l'écrit, quoique beaucoup plus limités, ce que sont les moyens

---

<sup>82</sup>Aurélia Dejongd, *La cyberlangue française, op. cit.*, p. 29.

intonatifs à l'oral. L'aspect oral du discours est donc implicite dès lors que la ponctuation intervient dans l'écrit. Ce qui influence le degré de cette oralité, c'est l'usage qui est fait des signes en fonction de la norme. D'abord, l'omission des signes exprimant la pause peut attester une volonté rythmique ou, de façon plus inconsciente, tout simplement une transcription fidèle de ce que le discours oral rendrait comme production langagière. Un soulignement de la majuscule, quant à lui, peut laisser paraître une volonté de marquer le discours, de le hiérarchiser, selon que tel mot est plus important que tel autre. Enfin, l'ajout de points d'exclamation et de points d'interrogation peut représenter une volonté de moduler la charge expressive de ces signes, allant d'une émotion modérée à une vive émotion pour le point d'exclamation, et passant d'une intonation montante à une intonation montante soutenue pour le point d'interrogation.

## CONCLUSION

Rappelons-le, notre projet était de procéder à l'analyse d'un corpus québécois de cent messages rédigés sur *Facebook* par des utilisateurs âgés de 18 à 25 ans. Par la voie des règles prescrites par la norme, l'objectif visé était principalement de voir si l'oral se transpose, de quelque manière que ce soit, dans l'écrit. En s'appuyant sur l'idée que, selon le contexte de communication, l'oral est souvent associé à une production langagière familière, nous avons ciblé cinq composantes de la langue française que nous avons analysées pour en faire ressortir les éléments non conformes à la norme : l'orthographe d'usage, l'orthographe grammaticale, la ponctuation, la syntaxe et le vocabulaire. Nous avons ensuite relevé les occurrences les plus fréquentes et nous les avons mises en relation avec les caractéristiques de l'oral que de nombreuses études ont relevées afin de démontrer que les messages analysés illustrent une langue familière écrite.

Il en est ressorti que l'orthographe d'usage montre peu d'intérêt en regard de notre problématique, si ce n'est que des interjections et de la présence de lettres superflues ou erronées qui peuvent moduler la prononciation et, dans une certaine mesure, le rythme. Les fautes liées à l'orthographe grammaticale, quoique

relativement présentes, ne sont pas non plus des gages d'oralité, à l'exception peut-être des cas d'éliision de la voyelle qui pourraient souligner la prononciation attendue et de certains cas de terminaisons fautives qui pourraient modifier la réalisation phonétique de la liaison possible. L'analyse syntaxique a toutefois montré des éléments fort pertinents en regard de l'oralité de l'écrit. Nous avons notamment vu que la substitution pronominale, principalement lorsque le pronom utilisé est *y*, est identifiable à un fait de prononciation du discours oral. Également, tout comme dans les travaux de Blanche-Benveniste (2007), notre analyse a montré que l'omission de la particule de négation *ne* ou *n'* dans la construction de la phrase négative rappelle une construction depuis longtemps admise à l'oral. Participant un peu plus à construire ce parallèle que nous tentons d'établir entre le français écrit et celui que l'on parle.

Les résultats ont également fait voir que le vocabulaire, principalement par ses anglicismes et par son vocabulaire familier, plus spécifiquement par ses procédés d'abrégement, est une caractéristique non négligeable du français écrit sur *Facebook*. Et c'est également ce qu'avait constaté Pierozak (2003). Cette fréquence dans les messages accentue un peu plus le lien qui se dessine entre l'oral et l'écrit. D'une part, il a été dit que la langue parlée est souvent, par le contexte d'une communication officieuse, associée à un registre familier. Si l'on suppose que la communication sur un média tel que *Facebook* relève également du contexte communicationnel officieux, alors le parallèle entre oral et écrit semble s'établir de lui-même.

Enfin, et c'est là que notre recherche permet en partie de valider notre hypothèse, notre analyse a montré une prépondérance des écarts de ponctuation. L'absence de différents signes tels que la virgule, entre autres, semble être un indicateur de rythme, transcrivant ainsi à l'écrit ce qu'il serait donné d'entendre à l'oral. À l'opposé, la présence multiple du point d'exclamation ajouterait à l'expressivité du message, participant toujours à son oralité, rejoignant l'idée que l'« on réinvente une ponctuation plus expressive par mimétisme sur l'oralité<sup>83</sup> ». Ces éléments que fait voir notre recherche rejoignent ce que Catach soulignait, à savoir que « [la ponctuation] est à la fois la plus orale et la plus visuelle des parties de l'écrit<sup>84</sup> », comme si « ponctuer [était] un commentaire<sup>85</sup> ». Dans notre recherche et, à la lumière de notre analyse, c'est la ponctuation qui permet de consolider ce rapport étroit entre le français parlé et le français écrit.

Bref, au départ, nous avons ciblé cinq composantes de la langue qui, selon nous, allaient nous permettre d'identifier des faits de l'oral dans l'écrit. Rappelons-le, notre objectif ne visait pas à porter un regard normatif sur le français écrit dans les réseaux sociaux. Toutefois, en raison des caractéristiques généralement propres de l'oral, il a été fort utile pour notre démarche d'identifier les écarts par rapport au français standard. De même, bien que des fautes aient été relevées pour chacune des catégories et que, à l'intérieur de ces mêmes catégories, certains éléments (parfois peu nombreux) nous ont tout de même permis de poser certains repères, il en ressort que

---

<sup>83</sup> Aurélia Dejond, *La cyberl@ngue française*, op. cit., p. 29.

<sup>84</sup> Nina Catach, *La ponctuation*, op. cit., p. 53.

<sup>85</sup> *Ibid.*, p. 56.

deux principales composantes de la langue sont davantage porteuses d'oralité, à savoir le vocabulaire et la ponctuation. C'est par elles que nous avons pu attester de la présence certaine, et parfois marquée très clairement, de la langue orale dans la langue écrite.

Ce qu'il faut retenir, c'est que notre analyse tend à démontrer ce que d'autres études menées avant nous ont déjà mis en place pour d'autres médias de communication, à savoir la présence d'une langue écrite teintée par plusieurs faits d'oralité. « La cyberl@ngue reflète les imperfections de l'oral, simplifie et dédramatise la langue usuelle<sup>86</sup>. » Aussi, nos résultats donnent à penser qu'il existe, au-delà d'une variété comme le français québécois, une langue propre aux réseaux sociaux, du moins à *Facebook* (dans les limites de notre analyse). C'est comme si l'écrit et l'oral se superposaient pour créer un nouveau langage. C'est beaucoup ce que Dejongd (2002) dit lorsqu'elle parle de la « cyberl@ngue<sup>87</sup> ». Et c'est en grande partie dû au contexte communicationnel, souvent identifiable à un caractère immédiat et donc spontané, mais également à un lieu de communication où l'on peut « discuter en toute liberté [et] à l'abri des regards ». Dans ce contexte donné, les deux codes semblent s'entremêler pour former une sorte de langue hybride (Jeay, 1991; cité par Tatossian, 2008). « [L]e code utilisé est l'écrit, mais les échanges de messages entrent

---

<sup>86</sup> Aurélia Dejongd, *La cyberl@ngue française, op. cit.*, p. 19.

<sup>87</sup> *Ibid.*, p. 8.

dans une structure de dialogue qui rappelle l'oral<sup>88</sup>. » C'est un peu (beaucoup) comme si le média choisi devenait prédictif de la présence de la langue orale.

Cette réflexion entraîne d'autres questions qui ne concernaient pas notre cadre de recherche, mais qui pourraient s'avérer pertinentes pour la suite. On pourrait notamment envisager une étude longitudinale sur un corpus plus élargi, recherche qui pourrait refléter l'évolution de la langue à l'ère du numérique. Il serait également intéressant de réaliser une étude comparée avec un autre pays de la francophonie. Il pourrait s'agir de mettre en relation un corpus québécois et, par exemple, un corpus recueilli en France, là où l'accent et une partie du vocabulaire différent. Enfin, et c'est ce qui suscite davantage notre intérêt, il serait tout à propos d'étudier l'influence d'un logiciel comme *Siri* sur le français écrit dans les réseaux sociaux. Cette application informatique de commande vocale peut entre autres traiter une demande en la transposant à l'écrit. Concrètement, cela signifie qu'il est possible de dicter un message à *Siri* (parce qu'il s'agit pour ainsi dire d'un assistant personnel informatisé) et que ce dernier se retrouve écrit automatiquement sous forme de texto. Pour l'instant, cette application est disponible uniquement pour les produits *Apple*. Toutefois, l'évolution rapide des technologies de la communication nous permet de penser qu'une application semblable ne saurait tarder à apparaître pour des produits de marque autre et que son utilisation pourrait être étendue aux réseaux sociaux dans un avenir rapproché. Nous croyons que cela permettrait de constater la fidélité de la

---

<sup>88</sup> Anaïs Tatossian, « Le clavardage : un hybride entre l'oral et l'écrit », *Québec français* [En ligne], *art. cit.*, p. i.

transposition *directe* de l'oral à l'écrit. Il n'aurait alors jamais été autant plus juste de dire que l'on écrit comme l'on parle.

## **ANNEXE A**

### **FIGURES ET TABLEAUX**

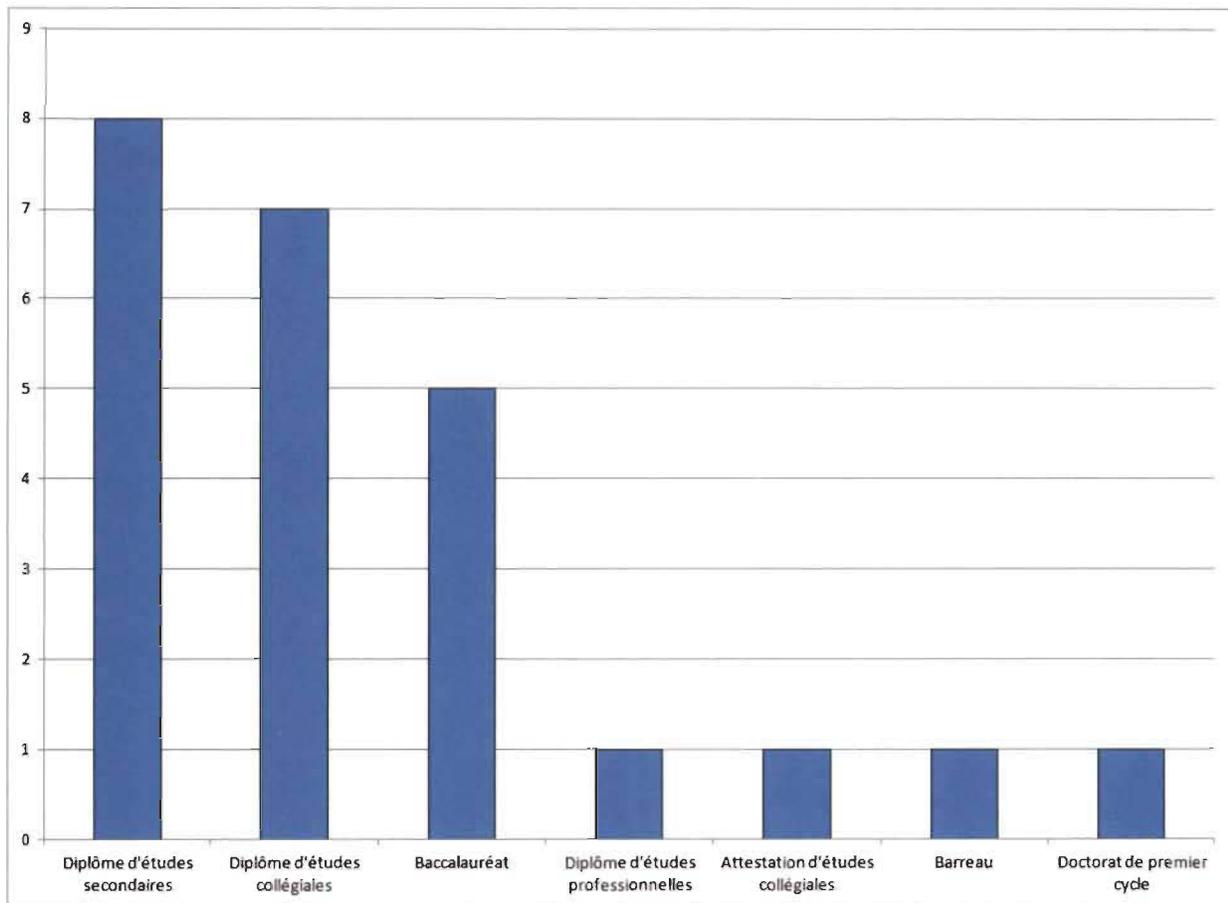
**Figure 3 : Niveau de scolarité des participants**

Tableau 1 : Classification des fautes d'orthographe d'usage

Types de faute	Statistiques			
	Total de cette catégorie	Total de cette catégorie en pourcentage	Total par rapport au corpus	Total par rapport au corpus en pourcentage
<b>Diacritique manquant</b>	32	31.07 %	32 sur 1223	2.62 %
Accent circonflexe <sup>89</sup>	12	11.65 %	12 sur 1223	0.98 %
Accent aigu	10	9.71 %	10 sur 1223	0.82 %
Accent grave	7	3.85 %	7 sur 1223	0.57 %
Cédille	3	1.65 %	3 sur 1223	0.25 %
<b>Interjection écrite de façon fautive</b>	20	19.42 %	20 sur 1223	1.64 %
<b>Lettres</b>	19	18.45 %	19 sur 1223	1.55 %
Lettre erronée	8	7.77 %	8 sur 1223	
Lettre manquante	4	3.88 %	4 sur 1223	0.33 %
Lettre erronée et lettre manquante	2	1.94 %	2 sur 1223	0.16 %
Lettre manquante et lettre superflue	2	1.94 %	2 sur 1223	0.16 %
Lettre superflue	2	1.94 %	2 sur 1223	0.16 %
Lettre erronée et lettre superflue	1	0.97 %	1 sur 1223	0.08 %
<b>Signe typographique manquant (trait d'union)</b>	9	8.74 %	9 sur 1223	0.74 %
<b>Abréviation écrite de manière fautive</b>	8	7.77 %	8 sur 1223	0.65 %
<b>Coquille</b>	5	4.9 %	5 sur 1223	0.41 %
Lettre erronée	4	3.88 %	4 sur 1223	0.33 %
Virgule plutôt qu'apostrophe	1	0.97 %	1 sur 1223	0.08 %
<b>Caractère typographique manquant (espace) entre deux mots</b>	3	2.91 %	3 sur 1223	0.25 %
<b>Orthographe fautive d'une heure</b>	3	2.91 %	3 sur 1223	0.25 %
<b>Emploi fautif d'un signe typographique</b>	2	1.94 %	2 sur 1223	0.16 %
<b>Emploi fautif d'un caractère typographique (espace)</b>	2	1.94 %	2 sur 1223	0.16 %

<sup>89</sup> Les éléments ombragés sont déjà comptabilisés dans une sous-catégorie. Les pourcentages sont donc présentés à titre indicatif, ils n'entrent pas dans le calcul du total.

Types de faute	Statistiques			
	Total de cette catégorie	Total de cette catégorie en pourcentage	Total par rapport au corpus	Total par rapport au corpus en pourcentage
<b>Total</b>	103	95.15	103 sur 1223	8.2 %

Tableau 2 : Classification des fautes de syntaxe

Types de faute	Statistiques			
	Total de cette catégorie	Total de cette catégorie en pourcentage	Total par rapport au corpus	Total par rapport au corpus en pourcentage
<b>Solécismes</b>	136	74.73 %	sur 1223	11.12 %
Construction fautive de la phrase négative <sup>90</sup>	40	21.98 %	sur 1223	3.27 %
Lisibilité	27	14.84 %	sur 1223	2.21 %
Construction fautive de la phrase verbale de base	14	7.69 %	sur 1223	1.14 %
Absence du sujet	9	4.95 %	9 sur 1223	0.74 %
Absence du verbe	1	0.55 %	1 sur 1223	0.08 %
Absence du sujet et du verbe	4	2.2 %	4 sur 1223	0.33 %
Construction fautive du groupe nominal	13	7.14 %	sur 1223	1.06 %
Absence du déterminant	9	4.95 %	9 sur 1223	0.74 %
Absence d'un mot de liaison avec le complément du nom	2	1.1 %	sur 1223	0.16 %
Présence d'un déterminant avec un nom propre	1	0.55 %	1 sur 1223	0.08 %
Substitution pronominale	1	0.55 %	1 sur 1223	0.08 %
Construction fautive du groupe verbal	6	3.3 %	sur 1223	0.49 %
Verbe transitif direct	3	1.65 %	3 sur 1223	0.25 %
Verbe transitif indirect	3	1.65 %	3 sur 1223	0.25 %
Pléonasme	5		sur 1223	
Concordance des temps	4	2.2 %	4 sur 1223	0.33 %
Construction fautive de la phrase interrogative	3	1.65 %	3 sur 1223	0.25 %
Construction fautive d'une subordonnée circonstancielle	2	1.1 %	sur 1223	0.16 %
Emploi fautif d'un auxiliaire	3	1.65 %	3 sur 1223	0.25 %

<sup>90</sup> Les éléments ombragés sont déjà comptabilisés dans une sous-catégorie. Les pourcentages sont donc présentés à titre indicatif, ils n'entrent pas dans le calcul du total.

Types de faute	Statistiques			
	Total de cette catégorie	Total de cette catégorie en pourcentage	Total par rapport au corpus	Total par rapport au corpus en pourcentage
Emploi fautif d'une préposition	2	1.1 %	sur 1223	0.16 %
Énumération incomplète	2	1.1 %	sur 1223	0.16 %
Construction fautive de la phrase principale dans laquelle on insère une subordonnée complétive	1	0.55 %	1 sur 1223	0.08 %
Construction fautive d'une préposition	1	0.55 %	1 sur 1223	0.08 %
Construction fautive d'une subordonnée complétive	1	0.55 %	1 sur 1223	0.08 %
Absence fautive de la répétition d'une préposition	1	0.55 %	1 sur 1223	0.08 %
Emploi fautif d'un déterminant	1	0.55 %	1 sur 1223	0.08 %
Emploi fautif d'une locution prépositionnelle	1	0.55 %	1 sur 1223	0.08 %
<b>Emploi fautif d'une abréviation</b>	36	19.78 %	36 sur 1223	2.94 %
<b>Ellipse, utilisation de symbole</b>	4	2.3 %	4 sur 1223	0.33 %
<b>Emploi fautif d'un nombre</b>	4	2.3 %	4 sur 1223	0.33 %
<b>Total</b>	182	100 %	182 sur 1223	14.9 %

Tableau 3 : Classification des fautes d'orthographe grammaticale

Types de faute	Statistiques			
	Total de cette catégorie	Total de cette catégorie en pourcentage	Total par rapport au corpus	Total par rapport au corpus en pourcentage
<b>Terminaison fautive</b>	69	34 %	69 sur 1223	5.64 %
Verbe du 3 <sup>e</sup> groupe <sup>91</sup>	29	14.29 %	29 sur 1223	2.37 %
Verbe du 1 <sup>er</sup> groupe	12	5.91 %	12 sur 1223	0.98 %
Participe passé employé avec l'auxiliaire <i>avoir</i>	8	3.94 %	8 sur 1223	0.65 %
Participe passé employé avec l'auxiliaire <i>être</i>	8	3.94 %	8 sur 1223	0.65 %
Verbe du 2 <sup>e</sup> groupe	1	0.49 %	1 sur 1223	0.08 %
Confusion entre infinitif et verbe conjugué	5	2.46 %	5 sur 1223	0.41 %
Participe passé employé seul	3	1.48 %	3 sur 1223	0.25 %
Confusion entre infinitif et impératif	2	0.99 %	2 sur 1223	0.16 %
Participe passé d'un verbe pronominal	1	0.49 %	1 sur 1223	0.08 %
<b>Élision incomplète</b>	32	15.76 %	32 sur 1223	2.6 %
<b>Accord fautif en nombre</b>	45	22.17 %	45 sur 1223	3.68 %
Entre déterminant et nom	19	9.36 %	19 sur 1223	1.55 %
Entre adjectif et nom	6	2.96 %	6 sur 1223	0.49 %
Entre article et nom	5	2.46 %	5 sur 1223	0.41 %
Attribut	5	1.97 %	5 sur 1223	0.41 %
Complément du nom	4	1.97 %	4 sur 1223	0.33 %
Nom	4	1.97 %	4 sur 1223	0.33 %
Avec un adverbe de quantité	1	0.49 %	1 sur 1223	0.08 %
Entre déterminant et adjectif	1	0.49 %	1 sur 1223	0.08 %
<b>Homophone grammatical</b>	43	21.18 %	43 sur 1223	3.51 %
À, a, as	18	8.87 %	18 sur 1223	1.47 %
Ces, ses, c'est, s'est	8	3.94 %	8 sur 1223	0.65 %
Ça, sa	6	2.96 %	6 sur 1223	0.49 %
Là, la, l'a, l'as	6	2.96 %	6 sur 1223	0.49 %
Ce, se	2	0.99 %	2 sur 1223	0.16 %
Ou, où	2	0.99 %	2 sur 1223	0.16 %
Ma, m'a, m'as	1	0.49 %	1 sur 1223	0.08 %
<b>Accord fautif en genre</b>	9	4.43 %	9 sur 1223	0.74 %
Entre adjectif et nom	3	1.48 %	3 sur 1223	0.25 %

<sup>91</sup>Les éléments ombragés sont déjà comptabilisés dans une sous-catégorie. Les pourcentages sont donc présentés à titre indicatif, ils n'entrent pas dans le calcul du total.

<b>Types de faute</b>	<b>Statistiques</b>			
	Total de cette catégorie	Total de cette catégorie en pourcentage	Total par rapport au corpus	Total par rapport au corpus en pourcentage
Pronom	2	0.99 %	2 sur 1223	0.16 %
Adjectif	1	0.49 %	1 sur 1223	0.08 %
Entre article et nom	1	0.49 %	1 sur 1223	0.08 %
Entre sujet et attribut	1	0.49 %	1 sur 1223	0.08 %
Avec le préfixe –mini	1	0.49 %	1 sur 1223	0.08 %
<b>Absence fautive de l'élision</b>	3	1.48 %	3 sur 1223	0.25 %
<b>Accord d'un adverbe</b>	1	0.49 %	1 sur 1223	0.08 %
<b>Genre fautif</b>	1	0.49 %	1 sur 1223	0.08 %
				
<b>Total</b>	203	100 %	203 sur 1223	16.6 %

Tableau 4 : Classification des fautes de vocabulaire

Types de faute	Statistiques			
	Total de cette catégorie	Total de cette catégorie en pourcentage	Total par rapport au corpus	Total par rapport au corpus en pourcentage
<b>Registre de langue familier</b>	216	67.08 %	216 sur 1223	17.66 %
Vocabulaire familier <sup>92</sup>	83	25.78 %	83 sur 1223	6.79 %
Métaplasme	55	17.08 %	55 sur 1223	4.5 %
Apocope <sup>93</sup>	47	14.6 %	47 sur 1223	3.84 %
Syncope	6	1.86 %	6 sur 1223	0.49 %
Aphérèse	2	0.62 %	2 sur 1223	0.16 %
Emploi fautif du pronom indéfini <i>on</i>	52	16.15 %	52 sur 1223	4.25 %
Joual	13	4.04 %	13 sur 1223	1.06 %
Canadianisme	4	1.24 %	4 sur 1223	0.33 %
Blasphème et juron	4	1.24 %	4 sur 1223	0.33 %
Langage populaire	2	0.62 %	2 sur 1223	0.16 %
Langage enfantin	1	0.31 %	1 sur 1223	0.08 %
Québécoisisme	1	0.31 %	1 sur 1223	0.08 %
Vulgarité	1	0.31 %	1 sur 1223	0.08 %
<b>Anglicisme et emprunt</b>	72	22.36 %	72 sur 1223	5.89 %
<b>Barbarisme</b>	16	4.97 %	16 sur 1223	1.3 %
<b>Impropriété</b>	11	3.41 %	11 sur 1223	0.9 %
<b>Homophone lexical</b>	7	2.17 %	7 sur 1223	0.57 %
<b>Total</b>	322	100 %	322 sur 1223	26.32 %

<sup>92</sup> Les éléments ombragés sont déjà comptabilisés dans une sous-catégorie. Les pourcentages sont donc présentés à titre indicatif, ils n'entrent pas dans le calcul du total.

<sup>93</sup> Les apocopes, les synscopes et les aphérèses sont incluses dans les métaplasmes.

Tableau 5 : Classification des fautes de ponctuation

Types de faute	Statistiques			
	Total de cette catégorie	Total de cette catégorie en pourcentage	Total par rapport au corpus	Total par rapport au corpus en pourcentage
<b>Emploi fautif d'un signe ou d'un caractère</b>	88	21.31 %	88 sur 1223	7.2 %
Espace <sup>94</sup>	61	14.77 %	61 sur 1223	5 %
Devant un point d'exclamation	48	11.62 %	48 sur 1223	3.92 %
Devant un point d'interrogation	8	1.94 %	8 sur 1223	0.65 %
Devant un point	3	0.73 %	3 sur 1223	0.25 %
Devant les points de suspension	1	0.24 %	1 sur 1223	0.08 %
Devant une virgule	1	0.24 %	1 sur 1223	0.08 %
Majuscule	26	6.3 %	26 sur 1223	2.13 %
Double apostrophe	1	0.24 %	1 sur 1223	0.08 %
<b>Absence fautive d'un signe ou d'un caractère typographique</b>	120	29.1 %	120 sur 1223	9.81 %
Espace	13	3.15 %	13 sur 1223	1.06 %
Devant le deux-points	5	1.21 %	5 sur 1223	0.41 %
Dans l'orthographe d'une heure	4	0.97 %	4 sur 1223	0.33 %
Après les points de suspension	4	0.97 %	4 sur 1223	0.33 %
Après la virgule	1	0.24 %	1 sur 1223	0.08 %
Majuscule	105	25.42 %	105 sur 1223	8.59 %
Au début d'une phrase	74	17.92 %	74 sur 1223	6.1 ?
Au début d'un nom propre	31	7.51 %	31 sur 1223	2.53 %
<b>Emploi fautif d'un signe de ponctuation</b>	32	7.75 %	32 sur 1223	2.62 %
Point d'exclamation	14	3.39 %	14 sur 1223	1.14 %
Point de suspension	8	1.94 %	8 sur 1223	0.65 %
Point	5	1.21 %	5 sur 1223	0.41 %
Point d'interrogation	1	0.24 %	1 sur 1223	0.08 %
Deux-points	1	0.24 %	1 sur 1223	0.08 %

<sup>94</sup> Les éléments ombragés sont déjà comptabilisés dans une sous-catégorie. Les pourcentages sont donc présentés à titre indicatif, ils n'entrent pas dans le calcul du total.

Types de faute	Statistiques			
	Total de cette catégorie	Total de cette catégorie en pourcentage	Total par rapport au corpus	Total par rapport au corpus en pourcentage
Combinaison de points d'exclamation et de points d'interrogation	1	0.24 %	1 sur 1223	0.08 %
<b>Signe de ponctuation manquant</b>	161	39 %	161 sur 1223	13.16 %
Virgule	106	25.67 %	106 sur 1223	8.67 %
Détacher une interjection	27	6.54 %	27 sur 1223	2.21 %
Détacher une apostrophe	15	3.63 %	15 sur 1223	1.23 %
Détacher un complément de phrase en début de phrase	14	3.39 %	14 sur 1223	1.14 %
Avec un adverbe organisateur	10	2.42 %	10 sur 1223	2.42 %
Détacher des phrases juxtaposées	8	1.94 %	8 sur 1223	0.65 %
Avant <i>mais</i>	7	1.69 %	7 sur 1223	0.57 %
Détacher un complément de phrase au cœur de la phrase	5	1.21 %	5 sur 1223	0.41 %
Après <i>donc, ensuite, puis, sinon, autrement...</i>	3	0.25 %	3 sur 1223	0.25 %
Avec un adverbe modalisateur	3	0.25 %	3 sur 1223	0.25 %
Avec une subordonnée hypothétique	3	0.25 %	3 sur 1223	0.25 %
Entre groupes de même rôle	2	0.48 %	2 sur 1223	0.16 %
Mise en évidence d'un thème	2	0.48 %	2 sur 1223	0.16 %
Avant <i>et, ou, ni</i>	2	0.48 %	2 sur 1223	0.16 %
À la fin d'une phrase interrogative	1	0.24 %	1 sur 1223	0.08 %
Avec une subordonnée introduite par <i>quand, parce que, pour que...</i>	1	0.24 %	1 sur 1223	0.08 %

Types de faute	Statistiques			
	Total de cette catégorie	Total de cette catégorie en pourcentage	Total par rapport au corpus	Total par rapport au corpus en pourcentage
Point	24	5.81 %	24 sur 1223	1.96 %
Point d'exclamation	22	5.33 %	22 sur 1223	1.8 %
Deux-points	6	1.45 %	6 sur 1223	0.49 %
Point d'interrogation	3	0.73 %	3 sur 1223	0.25 %
<b>Orthographe fautive des points de suspension</b>	12	2.91 %	12 sur 1223	0.98 %
<b>Total</b>	413	100 %	413	33.77 %

## BIBLIOGRAPHIE

### Livres et ouvrages de référence

- ANIS, Jacques, *Internet, communication et langue française*, Paris, Hermès sciences, 1999.
- ANIS, Jacques, *Texte et ordinateur : L'écriture réinventée*, Paris, De Boeck Université, 1998.
- BESCHERELLE, Louis-Nicolas, *L'art de conjuguer* [1980], Montréal, Édition Hurtubise inc., 2012.
- BLANCHE-BENVENISTE, Claire, *Approches de la langue parlée en français*, Paris, Ophrys, 1997.
- CATACH, Nina, *L'orthographe* [1978], Paris, Presses universitaires de France, coll. « Que sais-je? », 2003.
- CATACH, Nina, *La ponctuation*, Paris, Presses universitaires de France, coll. « Que sais-je? », 1994.
- COUGNON, Louise-Amélie et Richard Beaufort, « Néologie et SMS », *Neologica*, n° 5, 2011, p. 183-201.
- DEJOND, Aurélie, *La cyberlangue française*, Bruxelles, La Renaissance du livre, 2002.
- DOCA, Gheorges, *Analyse psycholinguistique des erreurs faites lors de l'apprentissage d'une langue étrangère*, Bucarest, Editura Academiei Române Buresti, coll. « Recherche (Lille) », 1981.
- DRUIDE INFORMATIQUE, *Antidote*, 2015.
- DUBOIS, Jean, *Dictionnaire de linguistique et des sciences du langage*, Paris, Larousse, 1994.
- DUBOIS, Jean et Groupe Mu, *Rhétorique générale*, Paris, Larousse, 1970.
- DULONG, Gaston, *Dictionnaire des canadianismes* [1989], Sillery, Septentrion, 1999.

- FORBES, Patricia et Muriel Holland Smith, *Harrap's compact dictionnaire* [1984], Paris, France Loisirs, 1995.
- FOREST, Constance et Denise Boudreau, *Le Colpron: le dictionnaire des anglicismes* [1998], Laval, Beauchemin, 2007.
- FOREST, Jean, *Anatomie du parler québécois* [1996], Montréal, Triptyque, 1999.
- GALET, Yvette, *La pratique de la langue : le français en question(s)*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 1998.
- GANY, Dominique, *Nouveaux médias : mode d'emploi*, Liège Belgique, Edipro, 2009.
- GERGELY, Thomas, *Information et persuasion : écrire* [1992], Montréal, ERPI, 2008.
- GOBBE, Roger et Michel Tordoir, *Grammaire française* [1986], Saint-Laurent, Québec, Éditions du Trécarré, 2004.
- GREVISSE, Maurice et André Goosse, *Le Grevisse grammaire langue française : Le bon usage*, Bruxelles, Éditions De Boeck Université, 2011.
- GRISELIN, Madeleine, *Guide la communication écrite : [savoir rédiger, illustrer et présenter rapports, dossiers, articles, mémoires et thèses]* [1999], Les mots, Paris, Dunod, 2001.
- LAFOREST, Marty, *États d'âme, états de langue : essai sur le français parlé du Québec*, Québec, Nuit blanche, 1997.
- LAURIN, Jacques, *Nos anglicismes : 2300 mots ou expressions à corriger*, Montréal, Éditions de l'Homme, 2006.
- LÉARD, Jean-Marcel, *Grammaire d'aujourd'hui : comprendre les québécismes*, Montréal, Guérin, 1995.
- LEBLANC, Benoît, *Gérer son vocabulaire : Comment résoudre les principales difficultés lexicologiques du français* [1997], Trois-Rivières, Les Éditions SMG, 2008.
- LEBLANC, Benoît, Angré Bougaïeff, Guy Godin et Claude Tousignant, *Le français en tête. La langue et ses particularités*, Québec, Éditions Hurtubise HMH ltée, 1992.
- LEFEVRE, Jean-Michel, *Savoir communiquer à l'ère des nouveaux médias*, Paris, Dunod, 1998.

- MAIGRET, Éric, *Communication et médias*, Paris, La Documentation française, 2003.
- MARTEL, Pierre et Hélène Cajolet-Laganière, *Le français québécois, usages, standard et aménagement*, Québec, Institut québécois de recherche sur la culture, 1996.
- MAURAI, Jacques, *Analyse linguistique de 4000 courriels*, Québec, Conseil supérieur de la langue française, 2003.
- MERLAT, Guy, *Dictionnaire Français-Espagnol*, France, Brodard et Taupin, 2001.
- MOURLHON-DALLIES, Florence, Florimond Rakotonoelina et Sandrine Reboul-Touré, *Les discours de l'internet : Nouveaux corpus, nouveaux modèles?*, Paris, Presses Sorbonne Nouvelle, 2004, p. 9-18.
- OSTIGUY, Luc et Claude Tousignant, *Les prononciations du français québécois : normes et usages*, Montréal, Guérin universitaire, 2008.
- PICCI, Giovanni, « Vino », dans *Dictionnaire avantazo : français-italien, italien-français*, Paris, Larousse, 2005, p. 790.
- PIEROZAK, Isabelle, « Les pratiques discursives des internautes », *Le Français moderne*, vol. 68, n°1, 2000.
- REAL DEL SARTE, Louis-Serge, *Les réseaux sociaux sur Internet : [Facebook, Twitter, MySpace, Viadeo, Youtube, ect.]*, Monaco, Alphonse Bertrand, 2010.
- REY-DEBOVE, Josette et Alain Rey, *Le Petit Robert : Dictionnaire alphabétique et analogique de la langue française [1967]*, Paris, Dictionnaires Le Robert, 2016.
- TANGUAY, Bernard, *L'art de ponctuer [1996]*, Montréal, Québec Amérique, 2006.
- TELLIER, Louise et Benoît Leblanc, *Aide à la rédaction. Recueil des fautes les plus fréquentes en français écrit*, Trois-Rivières, Les Éditions SMG, 2013.
- TURENNE, Augustin, *Petit dictionnaire du jocal au français*, Montréal, Éditions de l'Homme, 1962.

## Sources internet

- ASSOCIATION CANADIENNE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS SANS FIL,  
*Éducation textuelle.ca* [En ligne], consulté le 13 janvier 2013, URL :  
<https://texted.ca/app/fr/acronictionary?letter=T>.
- BLANCHE-BENVENISTE, Claire, « Où est le *il* de *il y a*? », *Travaux de linguistique* [En ligne], n°61, 2010, p.137-153, consulté le 2 septembre 2015, URL : <http://www.cairn.info/biblioproxy.uqtr.ca/revue-travaux-de-linguistique-2010-2-page-137.htm>.
- BLANCHE-BENVENISTE, Claire, « Corpus de langue parlée et description grammaticale de la langue », *Langage et société* [En ligne], n° 121-122, mars 2007, p. 129-141, consulté le 10 juillet 2015, URL : <http://www.cairn.info/biblioproxy.uqtr.ca/revue-langage-et-societe-2007-3-page-129.htm>.
- BLOG DU MODERATEUR, *Chiffres réseaux sociaux – 2015* [En ligne], consulté le 13 septembre 2015, URL : <http://www.blogdumoderateur.com/chiffres-reseaux-sociaux/>.
- BOURGAIN, Dominique, « Des représentations sociales de la norme dans l'ordre scriptural », *Les représentations de la langue : approche sociolinguistique* [En ligne], n° 1, 1990, p. 82-101, consulté le 15 novembre 2014, URL : [http://www.persee.fr/doc/lfr\\_0023-8368\\_1990\\_num\\_85\\_1\\_6179](http://www.persee.fr/doc/lfr_0023-8368_1990_num_85_1_6179).
- CEFRIQ, *L'expérience du numérique* [En ligne], consulté le 13 septembre 2015, URL : <http://www.cefrio.qc.ca/>.
- KERBRAT-ORECCHIONI, Catherine, *Les genres de l'oral : Types d'interactions et types d'activités* [En ligne], France, Institut Universitaire de France, 2003, consulté le 16 octobre 2015, URL : <https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-01001725/document>.
- G. VÉDÉNINA, Ludmilla, « La transmission par la ponctuation des rapports du code oral avec le code écrit », *Langue française* [En ligne], n°19, 1973 : p. 33, consulté le 21 juillet 2015, URL : [http://www.persee.fr/doc/lfr\\_0023-8368\\_1973\\_num\\_19\\_1\\_5639](http://www.persee.fr/doc/lfr_0023-8368_1973_num_19_1_5639).
- GOUVERNEMENT DU CANADA, « L'abréviation », *TERMIUM Plus®*, Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, 2013, consulté le 27 septembre 2013, URL : <http://www.btb.termiumplus.gc.ca/redac-chap?lang=fra&lettr=chapsect1&info0=1>.

- GOUVERNEMENT DU CANADA, *Statistiques Canada* [En ligne], consulté le 12 juillet 2011, URL : <http://www.statcan.gc.ca/pub/81-004-x/2010005/article/11386-fra.htm#a>.
- HENRY, Georges, « Comment mesurer la lisibilité », *Revue française de pédagogie* [En ligne], vol. 36, n° 1, 1976, p. 71-74, consulté le 4 août 2015, URL : [http://www.persee.fr/doc/rfp\\_0556-7807\\_1976\\_num\\_36\\_1\\_2097\\_t1\\_0071\\_0000\\_2](http://www.persee.fr/doc/rfp_0556-7807_1976_num_36_1_2097_t1_0071_0000_2).
- KLEIBER, Georges, « Sémiotique de l'interjection », *Langages*, n° 161, 2006, p. 10-23, consulté le 25 août 2015, URL : <http://www.cairn.info/biblioproxy.uqtr.ca/revue-langages-2006-1.htm>.
- LANDRAGIN, Frédéric et Noalig Tanguy, « Référence et coréférence du pronom indéfini *on* », *Langages* [En ligne], n° 195, mars 2014, consulté le 27 juillet 2015, URL : <https://www.cairn.info/revue-langages-2014-3-page-99.htm>.
- LES PASSEURS, *La parlure québécoise* [En ligne], consulté le 11 juillet 2014, URL : [http://www.lespasseurs.com/Parlure\\_Quebecoise.htm](http://www.lespasseurs.com/Parlure_Quebecoise.htm).
- LOUBIER, Christiane, *De l'emprunt linguistique* [En ligne], 2011, consulté le 5 septembre 2015, URL : [https://www.oqlf.gouv.qc.ca/ressources/bibliotheque/terminologie/20110601\\_usage\\_emprunt.pdf](https://www.oqlf.gouv.qc.ca/ressources/bibliotheque/terminologie/20110601_usage_emprunt.pdf).
- MINIWATTS MARKETING GROUPE, Internet World Stats [en ligne], consulté le 13 septembre 2015, URL : <http://www.internetworldstats.com/>.
- MOULT ÉDITIONS, *La parlure*, [En ligne], consulté le 18 août 2014, URL : <http://www.laparlure.com/terme/awaille/>.
- MUNICIPALITÉ DE HÉROUXVILLE, *Municipalité de Hérouxville* [En ligne], consulté le 6 juin 2014, URL : <http://municipalite.herouxville.qc.ca/>.
- NEMNI, Monique, « Le français au Québec : représentation et conséquences pédagogiques », *Revue québécoise de linguistique*, vol. 26, n° 2, 1998, p. 151-175, URL : <http://www.erudit.org/revue/rql/1998/v26/n2/603158ar.pdf>.
- OFFICE QUÉBÉCOIS DE LA LANGUE FRANÇAISE, *Banque de dépannage linguistique* [En ligne], Gouvernement du Québec, consulté le 24 juillet 2012, URL : <http://www.oqlf.gouv.qc.ca/accueil.aspx>.
- PEYTARD, Jean, « Oral et scriptural : deux ordres de situations et de descriptions linguistiques », *Langue française* [En ligne], vol. 6, n° 1, 1970, consulté le 15

juillet 2015, URL : [http://www.persee.fr/doc/lfr\\_0023-8368\\_1970\\_num\\_6\\_1\\_5478](http://www.persee.fr/doc/lfr_0023-8368_1970_num_6_1_5478).

PIEROZAK, Isabelle, « Le français "tchaté" : un objet à géométrie variable? », *Langage et société* [En ligne], n° 104, février 2003, consulté le 6 janvier 2012, URL : <http://www.cairn.info/biblioproxy.uqtr.ca/revue-langage-et-societe-2003-2-page-123.htm>.

POISSON, Esther, « L'oral, l'écrit et les registres », *Correspondance* [En ligne], n° 2, janvier 2012, consulté le 3 mars 2015, URL : <http://correspo.ccdmd.qc.ca/Corr17-2/Capsule.html>.

ROSIER, Laurence, « Interjection, subjectivité, expressivité et discours rapporté à l'écrit : petits effets d'un petit discours », *Cahiers de praxématique* [En ligne], n° 34, 2000, p.19-50.

SIMARD, Claude, « L'opinion d'enseignants du Québec face à la réforme orthographique », *Revue des sciences de l'éducation* [En ligne], vol. 20, n° 2, 1994, p. 293-316, consulté le 6 juin 2015, URL : <http://id.erudit.org/iderudit/031711ar>.

SYNAPSE DÉVELOPPEMENT, « Concordance des temps », *Règles de français* [En ligne], Toulouse, consulté le 11 juillet 2015, URL : <http://grammaire.cordial-enligne.fr/manuels/CONCOR.htm>.

TATOSSIAN, Anaïs, « Le clavardage : un hybride entre l'oral et l'écrit », *Québec français* [En ligne], n° 149, 2008, p. 122-123., consulté le 13 septembre 2015, URL : <https://www.erudit.org/culture/qf1076656/qf1100688/1761ac.pdf>.

TATOSSIAN, Anaïs, *Les procédés scripturaux des salons de clavardage (en français, en anglais et en espagnol) chez les adolescents et les adultes* [En ligne], Université de Montréal, 2010, consulté le 13 septembre 2015, URL : <https://papyrus.bib.umontreal.ca/xmlui/handle/1866/6843>.

VILLE DE TROIS-RIVIÈRES, *Trois-Rivières* [En ligne], consulté le 5 juin 2012, URL : <http://www.v3r.net/portail/index.aspx>.

VILLE DE MONTRÉAL, *Montréal, Rivières-des-Prairies, Pointe-aux-Trembles* [En ligne], consulté le 5 juin 2012, URL : [http://ville.montreal.qc.ca/portal/page?\\_pageid=7697,84239667&\\_dad=portal&\\_schema=PORTAL](http://ville.montreal.qc.ca/portal/page?_pageid=7697,84239667&_dad=portal&_schema=PORTAL).

VILLE DE WINDSOR, *Ville de Windsor* [En ligne], consulté le 6 juin 2014, URL : <http://www.villedewindsor.qc.ca/>.